

# CAHIERS DES INDICATEURS ESG 2023

INDEX GRI - ESRS



LA POSTE  
GROUPE



# Cahier des indicateurs ESG 2023

## **Rendre compte de notre performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)**

Le présent Cahier des indicateurs ESG vient en remplacement du Rapport RSE. Il s'adresse en particulier aux analystes extra-financiers et aux agences de notation afin de leur permettre de mieux apprécier la performance extra-financière du groupe La Poste en 2023.

Préparé selon les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI standards), ce cahier contient aussi une correspondance avec les normes de durabilité posées par la *Corporate Sustainability Reporting Directive*. Il a été établi dans une logique de complémentarité avec les autres publications du groupe, en particulier le Document d'enregistrement universel (DEU). Selon les thématiques, des compléments à ces publications sont proposés.

Ce document présente des objectifs et ambitions définis par le groupe sur la base d'hypothèses et d'une analyse des risques à date. Le contexte actuel est porteur de facteurs exogènes non prévisibles et non maîtrisés par le groupe. Ainsi, le groupe La Poste attire l'attention des lecteurs du présent cahier sur le fait que ces facteurs pourraient le mettre en difficulté ou en retard dans l'atteinte de ses objectifs, malgré la mise en œuvre en toute bonne foi des moyens prévus dans les feuilles de route associées aux objectifs.

# SOMMAIRE

<b>1. ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE</b>	<b>5</b>
1.1 Indicateurs et objectifs environnementaux	6
1.2 Indicateurs et objectifs sociaux	8
1.3 Indicateurs et objectifs sociétaux	10
<b>2. INDEX GRI</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Informations générales</b>	<b>12</b>
GRI 2 : Informations générales 2021	12
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	26
<b>2.2 Normes économiques</b>	<b>27</b>
GRI 201 : Performance économique 2016	27
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	28
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	28
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	31
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	32
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	33
GRI 207 : Fiscalité 2019	33
<b>2.3 Normes environnementales</b>	<b>34</b>
GRI 301 : Matières 2016	34
GRI 302 : Énergie 2016	36
GRI 303 : Eau et effluents 2018	40
GRI 304 : Biodiversité 2016	41
GRI 305 : Émissions 2016	41
GRI 306 : Déchets 2020	47
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	48
<b>2.4 Normes sociales</b>	<b>53</b>
GRI 401 : Emploi 2016	53
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	56
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	57
GRI 404 : Formation et éducation 2016	61
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	63
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	64
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	66
GRI 408 : Travail des enfants 2016	66
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	67
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	67
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	67
GRI 413 : Communautés locales 2016	68
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	69
GRI 415 : Politiques publiques 2016	70
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	70
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	70
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	71
GRI 419 : Conformité socio-économique 2016	72

POUR RETROUVER LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES DU GROUPE LA POSTE, RENDEZ-VOUS SUR : [WWW.LAPOSTEGROUPE.COM](http://WWW.LAPOSTEGROUPE.COM)



SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX :





# ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE



<b>1.1</b>	<b>INDICATEURS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>6</b>
<b>1.2</b>	<b>INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIAUX</b>	<b>8</b>
<b>1.3</b>	<b>INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIÉTAUX</b>	<b>10</b>

# 1 ENGAGEMENTS DU GROUPE LA POSTE

## Indicateurs et objectifs environnementaux


Depuis sa création, La Poste propose **des services essentiels pour le développement du lien social et de l'économie dans les territoires**. Elle se renouvelle sans cesse pour s'adapter aux évolutions sociales et technologiques, avec toujours la volonté de servir l'intérêt général et ce, notamment, au travers de ses quatre missions de service public<sup>(1)</sup>.

Le groupe La Poste a identifié dès 2014 **quatre transitions environnementales et sociétales majeures**, qui voient leurs impacts amplifiés par les crises qui se succèdent. Elles représentent un ensemble de défis que le groupe s'attache à relever et qui sont **au cœur du plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous »**.

Face aux enjeux sociétaux et environnementaux que représente l'habitabilité de la planète, La Poste veut **amplifier ses impacts positifs** au service du bien commun. L'objectif est d'être rentable et responsable, à l'avant-garde de l'avènement d'un nouveau modèle d'entreprise. Forte de cette volonté, La Poste est devenue entreprise à mission en 2021 et a formalisé à ce titre **quatre engagements environnementaux et sociétaux**. Le groupe les déploie pour l'ensemble de ses activités, dans sa volonté d'accompagner les grandes transitions environnementales et sociétales : contribuer au développement et à la cohésion des territoires ; favoriser l'inclusion sociale ; promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal et œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

Ces engagements sociaux, sociétaux et environnementaux permettent au groupe La Poste de contribuer aux objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Pour les suivre et les piloter, le groupe a défini des indicateurs et des objectifs à moyen terme que vous trouverez détaillés ci-après<sup>(2)</sup>.

## 1.1 INDICATEURS ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif
<b>TRAJECTOIRES AMBITIEUSES DE RÉDUCTION DES GES EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>						
 Réduction de 30 % des émissions de GES sur la période 2013-2025	La Poste	%	- 17,9	- 26,6	- 35,1 %	- 30 %
■ dont scopes 1 et 2	La Poste	%	- 35,3	- 38,3	- 44,6 %	- 51 %
■ dont scope 3	La Poste	%	- 2,2	- 15,9	- 26,5 %	- 14 %
Réduction des émissions de GES sur la période allant de 2020 à 2030/40 <sup>(a)</sup>	GeoPost	%	8	-6,5	-1,3 %	- 43 % à 2030
Réduction de 46 % des émissions de GES sur la période 2019-2030 <sup>(b)</sup>	LBP	%	- 15	ND	-19,4 %	- 46 %
S'approvisionner en électricité 100 % d'origine renouvelable <sup>(c)</sup> à horizon 2025	LGLP	%	84,7	89,5	89,5	100 %
<b>DIMINUTION DE L'IMPACT DU PARC IMMOBILIER GÉRÉ PAR LA POSTE IMMOBILIER</b>						
Diminution de l'intensité énergétique du parc immobilier <sup>(d)</sup>	La Poste Immobilier	%		- 12	- 15	- 7,6 % à 2025
Diminution de l'intensité carbone des consommations énergétiques <sup>(d)</sup>	La Poste Immobilier	%		- 5	- 18	- 10,8 % à 2025

(a) Pour plus d'information, voir la publication *Together for a better tomorrow*, téléchargeable sur le site [geopost.com/en/sustainability](https://www.geopost.com/en/sustainability). L'objectif est de - 90 % à 2040.

(b) Périmètre de l'engagement : émissions de GES issues des consommations d'énergie relatives à l'utilisation de la flotte de véhicules de La Banque Postale et des bâtiments hors LCB.

(c) Les bâtiments gérés par La Poste Immobilier sont depuis 2016 approvisionnés à 100 % en électricité d'origine renouvelable.

(d) Année de référence 2021.





En mars 2024, le groupe La Poste, avec l'ensemble de ses branches et filiales, a obtenu l'approbation de ses **trajectoires SBTi Near Term 2030 et « Zéro émission nette » à 2040**. Le groupe La Poste<sup>(3)</sup> s'est engagé sur une trajectoire à 2030 visant à réduire de 43,6 % ses émissions sur les scopes 1 et 2 et de 25 % sur le scope 3, et vise à long terme « Zéro émission nette » dès 2040 (année de référence 2021).

Pour piloter cette trajectoire, le groupe s'est doté depuis 2024 d'un outil, le « **budget carbone** ». Décliné sur l'ensemble de ses filiales, il permet de vérifier la tenue des engagements du groupe et de les mettre en lien avec les moyens alloués (OPEX / CAPEX) à ces ambitions.

(1) Cf. Document d'enregistrement universel Section 1.6 « Les missions de service public » (p.92).

(2) Les périmètres sont précisés sur chacun des objectifs, à noter que le groupe La Poste Europe représente 95,9% du chiffre d'affaires consolidé du groupe et 98,7% des effectifs, La Poste SA représente un effectif de plus de 142 000 en France.

(3) Cette trajectoire concerne la BSCC, la BGPn et les activités support et structure, ainsi que Geopost et la Banque Postale.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif 2025
<b>AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR <sup>(a)</sup> EN RÉDUISANT LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE</b>						
 Émissions d'oxyde d'azote (NOx)	Véhiposte	tonnes	72,9	65,4	56,7	- 60 %
 Émissions de particules PM2,5	Véhiposte	tonnes	3,5	3,5	3,2	- 60 %
 Part de kilomètres parcourus par la flotte gérée par Véhiposte	Véhiposte	%	74	71	64	-
<b>PRESERVER LA BIODIVERSITÉ</b>						
 Contrats de performance biodiversité <sup>(b)</sup>	La Poste Immobilier	Nombre		24	16	40
Diagnostiques écologiques <sup>(c)</sup>	La Poste Immobilier	Nombre		103	87	Mise en place des actions

(a) Objectif fixé sur le périmètre de la flotte de véhicules gérée par Véhiposte, année de référence 2015.

(b) Contrats de performance passés avec CDC biodiversité et nombre de refuges LPO obtenus sur des sites.

(c) Nombre d'interventions d'écologues sur des sites pour formaliser des préconisations de mesures à mettre en place en faveur de la biodiversité.

## Gestion raisonnée des ressources



Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif 2025/2030
<b>RÉUTILISER OU RECYCLER 75 % DES DÉCHETS DE FONCTIONNEMENT À 2030 <sup>(a)</sup></b>						
Poids des DEEE produits	LGLP	Tonnes	1510	1174	1068	-
Valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques <sup>(b)</sup>	LGLP	Taux en %	93	90	90	-
■ dont réutilisé	LGLP	Part en %	5	6	3	-
■ dont valorisé en recyclage matière	LGLP	Part en %	85	80	83	-
■ dont incinéré - valorisation énergétique	LGLP	Part en %	3	4	4	-
<b>RÉEMPLOYER <sup>(c)</sup> 100 % DES ÉQUIPEMENTS IT RÉEMPLOYABLES À 2030</b>						
Ordinateurs réemployés	La Poste et LBP	Nombre	3 035	6 564	5 621	-
Smartphones et tablettes réemployés	La Poste et LBP	Nombre	22 063	27 282	19 192	-
Smartphones et tablettes réparés et remis en service	La Poste et LBP	Nombre	3 624	2 281	3 329	-
<b>FAVORISER UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE CHEZ LES ABONNÉS MOBILES À 2025</b>						
Ventes de téléphones mobiles reconditionnés	La Poste Mobile	Part en %	2,7 %	4,7 %	6,5 %	10 % à 2025
<b>PROPOSER AUX CLIENTS DES EMBALLAGES POSTAUX ÉCO-CONÇUS ET CIRCULAIRES</b>						
Poids de matière recyclée sur le poids total des emballages vendus	La Poste	Part en %	40,1 %	40,5 %	34 % <sup>(d)</sup>	60 % à 2030
Emballages plastiques non réutilisables vendus	La Poste	Millions	4,5	1,9	0,4	0 à 2025






(a) Cet objectif concerne tous les déchets de fonctionnement. A date, le reporting couvre uniquement les déchets d'équipements électriques et électroniques.





(b) Concerne les déchets issus des équipements électriques et électroniques utilisés par le groupe La Poste pour son fonctionnement. Leur valorisation inclut divers modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage matière, incinération avec valorisation énergétique). Les données n'incluent pas les dons et ventes d'équipements n'étant pas devenus des déchets.

(c) Concerne toute deuxième vie d'un équipement après son utilisation par La Poste (en réemploi et en réutilisation).

(d) L'indicateur « poids de matière recyclée sur poids total des emballages vendus » subit une baisse uniquement liée aux emballages papier : i) Malgré des investigations poussées de notre direction des achats, l'état du marché du papier en 2023 ne nous a pas permis de nous sourcer en papier recyclé, en qualité et stabilité d'approvisionnement suffisantes pour produire nos prêt-à-poster ; ii) En 2023 a été lancée la Nouvelle Gamme Courrier, qui a entraîné un écoulement des stocks de prêt-à-poster et de nouvelles commandes très conséquentes pour approvisionner l'ensemble de nos points de contact. La quantité d'emballages en papier pour 2023 a ainsi représenté une part plus forte du poids total des emballages. Ces papiers n'étant pas en recyclé, cela tire notre indicateur (taux global de recyclé sur l'ensemble des références) vers le bas. En revanche, le taux moyen de recyclé dans les emballages en carton et plastique a atteint 46% en 2023, en progression et dans la tendance des objectifs fixés. Du fait de l'état du marché du papier, une réflexion est en cours pour faire évoluer le périmètre de l'objectif à partir de 2024.

## 1.2 INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif 2030
<b>ANCRER LA POLITIQUE D'EMPLOYEUR RESPONSABLE AU CŒUR DES ACTIONS</b>							
  	Effectifs en contrats permanents	LGLP (Europe)	%	94,0	95,7	95,8	> 85 %
	Turnover	LGLP (Europe)	%	9,0	10,5	11,5	< 20
	Recrutement en CDI	LGLP (Europe)	Nombre	17 925	22 321	26 386	
	Part de femmes dans les effectifs	LGLP (Europe)	%	47,4	47,3	47,4	50 %
	Part des femmes dans les effectifs	La Poste	%	52,7	52,8	52,6	Maintien
	Femmes cadres dirigeantes	LGLP	%	35	35,5	38,2	50 %
	Part des femmes dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité <sup>(a)</sup>	La Poste	%	44,8	44,9	45,4	50 %
	Index égalité professionnelle femmes/hommes	La Poste	Note s/100	94	94	94	-
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes <sup>(a)</sup>	LGLP (Europe)	%	-5,7	-5,1	-6,6	< -6 %
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes <sup>(b)</sup>	La Poste	%	+0,2	+0,5	+0,2	Maintien de l'égalité salariale
	Nombre de jeunes embauchés ou accueillis (CDI, CDD, alternants, stagiaires)	La Poste	Nombre	18 386	14 689	16 781	Maintien
	Embauches de jeunes de moins de 25 ans	LGLP (Europe)	Nombre	3 933	5 175	6 456	Maintien
	Jeunes ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage/professionnalisation (nouveaux contrats signés)	LGLP (France)	Nombre	4 182	3 474	4 124	Maintien
	Alternants	LGLP (Europe)	Nombre	5 743	5 117	5 653	>4500
	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi <sup>(a)</sup>	La Poste	%	8,66	8,77	9,33	Supérieur à l'obligation légale
	Ratio entre rémunération du PDG et rémunération moyenne des postiers	La Poste		14,2	13,7	13,2	<15
Nombre de postiers logés dans le parc réservé par La Poste	LGLP (France)	Nombre	1 650	2 300	2 800	n > n-1	
<b>AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES POSTIERS</b>							
 	Suivi de la qualité de vie au travail dans le baromètre d'engagement	LGLP (France)	Note sur 10	6,4	6,6	6,7	7
	Score d'engagement mesuré via le baromètre d'engagement	LGLP (France)	%	59 %	61 %	65 %	70 %
	Perception par chaque salarié de l'engagement des équipes à la réduction de l'impact écologique (mise en place d'actions, mesure du baromètre d'engagement)	LGLP (France)	%			71 %	80 %
	Taux d'absentéisme maladie	LGLP (Europe)	en jours	6,7	7,2	6,6	<7 %
	Journées d'absence pour accidents de travail et de trajet ou maladies professionnelles <sup>(c)</sup>	LGLP (Europe)	Nombre	833 316	796 568	777 024	<800 000
	Accidents de travail avec arrêt	LGLP (Europe)	Nombre	8 635	7 952	7 401	<8 000

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif 2030
	Taux de fréquence des accidents de travail <sup>(d)</sup>	LGLP (Europe)	%	20,20	19,3	17,9	<19
	Taux de gravité des accidents <sup>(e)</sup>	LGLP (Europe)	%	1,41	1,36	1,31	<1,4
<b>AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOYABILITÉ DES POSTIERS</b>							
 	Heures de formation	LGLP (Europe)	Nombre	5 518 097	4 789 118	6 913 674	= ou > N-1
	Collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année (taux d'accès à la formation)	LGLP (Europe)	Part en %	92,3	86,9	88,8	>85 %/an
	Heures de formation par collaborateur formé	LGLP (Europe)	Nombre	24	22	23	Maintien
	Collaborateurs ayant suivi au moins une demi-journée de formation dans l'année	LGLP (Europe)	Part en %	82 %	80 %	82,6	>80 %
	Part des dépenses de formation dans la masse salariale <sup>(e)</sup>	LGLP (Europe)	Part en %	4,8	4,1	3,85	>3,5 %
	Part des dépenses de formation dans la masse salariale	LPSA	Par en %	4,84	4,92	5,05	>3,5 %
	Taux de postiers ayant suivi un parcours de formation dans le domaine du numérique dans l'année (en %)	LGLP (Europe)	Part en % dans l'année	19 %	20,8 %	15,06 %	100 % cumulé à 2025
	Collaborateurs formés à la protection des données personnelles (RGPD)	La Poste + LBP	Nombre	3 000	39 381	26 894 <sup>(f)</sup>	
	Nombre de collaborateurs inscrits dans des parcours professionnels innovants	LGLP (France)	Nombre	525	569	1 360	7 000 cumulé à 2030
	Collaborateurs qui ont évolué professionnellement	LGLP (France)	Nombre	18 532	20 641	20 163 (13 %)	>10 %
	Taux de promotion	LGLP (Europe)	Part en %	8,3	8,2	6,7	Maintien
	Offres sur la Bourse d'Emploi	LGLP (France)	Nombre	21 559	18 368	16 143	Maintien
	Collaborateurs accompagnés par les équipes Mobilités et Recrutement	LGLP (France)	Nombre	27 918	12 816	25 773	100 % des collaborateurs en transition
<b>RESPECTER LES DROITS HUMAINS ET ENTRETENIR UN DIALOGUE CONSTRUCTIF ET DE QUALITÉ<sup>(g)</sup></b>							
 	Nombre d'accords signés	LGLP (Europe)	Nombre	271	276	252	-
	Nombre d'accords signés	LGLP (France)	Nombre	157	160	154	-

(a) Intégration d'une partie des filiales Europe de Geopost depuis 2021 - en fonction des données disponibles.

(b) Périmètre La Poste SA hors fonctionnaires.

(c) Sur la base de l'effectif en personnes physiques hors CDD ; les jours d'absence sont comptabilisés en jours calendaires.

(d) Sur la base de l'effectif des fonctionnaires, CDI, CDD (hors stagiaires) ; nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors trajets domicile-travail) par millions d'heures travaillées, elles-mêmes calculées sur la base des effectifs moyens que multiplie le nombre d'heures de travail annuel ; méthode de calcul du taux de fréquence au 31 décembre, avec un mois de consolidation.

(e) Fonctionnaires, CDI, CDD ; nombre de jours d'arrêt pour accident de travail (hors trajets domicile-travail) par milliers d'heures travaillées. Les jours perdus pour accident du travail sont comptabilisés en jours calendaires. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt ainsi que le nombre de jours d'arrêt occasionnés sont extraits des systèmes de gestion RH en date du 31 décembre.

(f) En 2023, le périmètre de CNP Assurances a été intégré à l'indicateur. La baisse du nombre de personnes formées s'explique par un effet de rattrapage exceptionnel en 2022 suite à la mise en œuvre d'une nouvelle formation pour les collaborateurs de La Banque Postale. Celle-ci ayant une durée de validité de 2 ans, le nombre de collaborateurs ayant suivi cette formation a baissé mécaniquement en 2023.

(g) Le nombre minimal de semaine de préavis est de 12 semaines minimum, portées fréquemment à 24 semaines.

## 1.3 INDICATEURS ET OBJECTIFS SOCIÉTAUX

ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif 2025
<b>AFFIRMER UNE PRÉSENCE PHYSIQUE FORTE ET COORDONNÉE SUR LE TERRITOIRE</b>							
8	Point d'accès physique <sup>(a)</sup>	LGLP	Nombre	35 313	35 600	37 287	40 000
10	Points de contact France	La Poste	Nombre	17 038	17 321	17 679	-
	Français résidant à moins de 5 km d'un point de contact postal <sup>(b)</sup>	La Poste	Part en %	97,1	97,0	97,0	90
<b>FINANCER LES PME/ETI ET TPE ET LE SECTEUR PUBLIC LOCAL</b>							
8	Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales	La Banque Postale	Md€	5,2	4,4	4,5	4,5
	Production annuelle de crédit auprès du logement social, de la santé, du milieu associatif et tissu économique local	La Banque Postale	Md€	3,9	4,9	2,88	4,9
<b>DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES</b>							
8	Signature par les fournisseurs de la Charte achats responsables	La Poste	Part en %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Achats réalisés auprès du secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et du travail protégé et adapté (STPA)	LGLP <sup>(c)</sup>	M€	29,7	35	39	40 en 2025
ODD	Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Objectif 2025/2030
<b>AGIR POUR UN NUMÉRIQUE INCLUSIF ET ÉTHIQUE</b>							
4	Citoyens en situation d'illectronisme accompagnés, formés et équipés <sup>(d)</sup>	La Poste	Nombre	236 085	473 734	646 071	1 million/an à 2030
<b>ACCÉLÉRER SUR LE SUJET DE L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE</b>							
8	Clients en situation de fragilité financière <sup>(e)</sup>	La Banque Postale	Million	1,6	1,7	1,7	-
	Clients Livret A bénéficiaires de la mission de service public d'accessibilité bancaire	La Banque Postale	Nombre	1,4	1,4	1,3	-

- (a) Bureaux de poste, agences postales communales, La Poste Relais, mais aussi des Points Relais Pick-Up, Carrés Pros, Consignes, Drives, etc. au sein desquels sont réalisés un ou plusieurs services de La Poste, de ses entités ou filiales.
- (b) Conformément au contrat de présence postale dont l'objectif du groupe est d'atteindre 90 % de la population à moins de 5 km et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact de La Poste en France. Accessibilité au titre du service universel : en matière d'accessibilité aux services postaux au titre du service universel, l'article R. 1-1 du Code des postes et des communications électroniques prévoit qu'au moins 90 % de la population nationale de chaque département soit à moins de 10 km d'un point de contact et que toutes les communes de plus de 10 000 habitants disposent d'au moins un point de contact par tranche de 20 000 habitants.
- (c) Périmètre LPSA, La Poste Immobilier et La Banque Postale.
- (d) Nombre de citoyens en situation d'illectronisme accompagnés par La Poste et ses partenaires. En 2023, le calcul du nombre de personnes accompagnées par les Conseillers numériques à partir du nombre de transactions réalisées par leurs soins est basé sur le ratio utilisé les années précédentes, dont le caractère conservateur a été confirmé depuis sur la base de données réelles (période janvier 2024) désormais disponibles nativement dans l'indicateur consolidé de la plateforme France Services utilisée par les conseillers numériques.
- (e) Clients en situation de fragilité financière, tels que définis par la Banque de France.

Pour plus d'informations sur les ambitions de :

- La Banque Postale, se référer à la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) 2023 dans le Document d'Enregistrement Universel de La Banque Postale (p. 46)
- CNP Assurances : se référer à la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) 2023 dans le Document d'Enregistrement Universel de CNP et au Bilan RSE 2023
- Geopost : se référer au rapport Développement Durable 2023

# INDEX GRI 2.

<b>2.1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>12</b>
	GRI 2 : Informations générales 2021	12
	GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	26
<b>2.2</b>	<b>NORMES ÉCONOMIQUES</b>	<b>27</b>
	GRI 201 : Performance économique 2016	27
	GRI 202 : Présence sur le marché 2016	28
	GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	28
	GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	31
	GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	32
	GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	33
	GRI 207 : Fiscalité 2019	33
<b>2.3</b>	<b>NORMES ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>34</b>
	GRI 301 : Matières 2016	34
	GRI 302 : Énergie 2016	36
	GRI 303 : Eau et effluents 2018	40
	GRI 304 : Biodiversité 2016	41
	GRI 305 : Émissions 2016	41
	GRI 306 : Déchets 2020	47
	GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	48
<b>2.4</b>	<b>NORMES SOCIALES</b>	<b>53</b>
	GRI 401 : Emploi 2016	53
	GRI 402 : Relations employés/direction 2016	56
	GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	57
	GRI 404 : Formation et éducation 2016	61
	GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	63
	GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	64
	GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	66
	GRI 408 : Travail des enfants 2016	66
	GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	67
	GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	67
	GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	67
	GRI 413 : Communautés locales 2016	68
	GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	69
	GRI 415 : Politiques publiques 2016	70
	GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	70
	GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	70
	GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	71
	GRI 419 : Conformité socio-économique 2016	72

Le groupe La Poste suit les normes de reporting de développement durable de GRI et en applique ses principes de reporting. Le reporting a été préparé conformément à la dernière version des normes GRI (*GRI 1 : Fondation 2021*).

Les éléments d'information extra financier ont été vérifiés à plusieurs titres par des organismes tiers :

- en tant qu'organisme tiers indépendant chargé du rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, l'avis de KPMG figure dans le rapport de gestion (voir le Document d'enregistrement universel du groupe La Poste, téléchargeable sur le site du groupe, en section 4.7, page 218 ;
- un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que La Poste entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission (voir le Rapport 2022 du Comité de mission en page 23) ;
- en tant qu'émetteur d'obligations vertes (EMTN<sup>(1)</sup>), le groupe La Poste répond, également dans ce cadre, à de nombreux questionnaires et sollicitations de la part des investisseurs.

À ces audits externes, les missions menées par l'audit du Groupe (hors missions des audits en filiales menées par leurs propres équipes) ont notamment porté en 2023 sur la maîtrise du risque climatique, le dispositif de contrôle interne du Groupe (mission annuelle), la gestion des embargos (mission de suivi), la diffusion et application du code de conduite de LBP dans le Réseau, le dispositif Conformité RGPD Groupe.

<b>Déclaration d'utilisation</b>	Le groupe La Poste a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 en référence aux normes GRI.
<b>GRI 1 utilisée</b>	GRI 1 : Fondation 2021
<b>Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)</b>	-

## 2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

### GRI 2 : Informations générales 2021

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-1 Détails sur l'organisation	Directive 2013/34/EU	Nom légal et localisation du siège social	Document d'enregistrement universel Sections 1.1 (p.44) et 7.1.2 (p.463)
		Nature du capital et forme juridique	Document d'enregistrement universel Section 7.1.1 (p.460)
		Pays dans lesquels La Poste exerce une activité	En synthèse : Document d'enregistrement universel p.9 et Rapport d'activité intégré p.6. En détail : Note 44 (p.399-412)
2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	ESRS 15.1 ; ESRS 2 BP-1 §5 (a) et (b) i	Liste des entités incluses dans le reporting de durabilité, approche du reporting et différences par rapport au reporting financier	Document d'enregistrement universel Section 4.6.1 (p.210)
		Détails sur le périmètre de consolidation	Document d'enregistrement universel Section 6 Note 44 (p.399-412)
2-3 Période, fréquence et point de contact	ESRS 1 §73	Période de reporting et la fréquence du reporting	Document d'enregistrement universel Section 4.6.1 (p.210)
		Date de publication du reporting	Le Document d'enregistrement universel 2023 du Groupe La Poste a été publié le 4 avril 2024. Ce présent index a été publié le 28 juin 2024
		Point de contact pour les questions concernant le reporting ou les informations communiquées	Direction de l'engagement sociétal, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15 Tél : +33 (0)1 55 44 00 00 www.lapostegroupe.com
2-4 Reformulations d'informations	ESRS 2 BP-2 §13, §14 (a) à (b)	Cadre de référence et périmètre de reporting extra-financier	Document d'enregistrement universel Section 4.6.1 (p.210)

(1) EMTN : European Medium Term Note.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-5 Assurance externe	Voir la Directive (EU) 2022/2464	Politique et les pratiques de La Poste en matière de recherche d'une assurance externe	Document d'enregistrement universel Section 4.7 (p.218) et Rapport 2022 du Comité de mission (p.23)
		Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière	Document d'enregistrement universel Section 4.7 (p.218)
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) i à (a) ii, (b) à (c), §42 (c)	Secteurs où La Poste est active	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.2 à 40), Chapitre 1 p.40 en vision synthétique Chapitre 1 p.60 à 98 en vision détaillée pour les 4 branches et les missions de service public, Rapport d'activité intégré (p.12-13, 34 à 53 et 68-69)
		Chaînes de valeur du groupe, ses activités, produits, services et marchés desservis	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.2-40), Chapitre 1 (p.41-98), Section 4.1 (p.161) et Section 4.4.1 (p.196)
2-7 Employés	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) iii ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) à (b) et (d) à (e), §51 à §52	Répartition de l'effectif par zone géographique en 2023	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.9), Section 4.3 (p.183) ; Rapport d'activité intégré p.79-80) ; voir ci-dessous "Compléments sur la répartition des employés du Groupe La Poste".

### Compléments sur la répartition des employés du Groupe La Poste

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Effectifs	LGLP	Moyen en équivalent temps plein	244 980	238 033	232 726
Part des effectifs en France	LGLP (France)	% de l'effectif (Équivalents temps plein en moyenne)	78,6	77,3	77,1
Part des effectifs à l'international :	LGLP	% de l'effectif (Équivalents temps plein en moyenne)	21,4	22,7	22,9
<i>dans les autres pays d'Europe</i>	LGLP	% de l'effectif (Équivalents temps plein en moyenne)	17,95	19,00	19,3
<i>dans les autres pays</i>	LGLP	% de l'effectif (Équivalents temps plein en moyenne)	3,4	3,7	3,6
Effectifs	La Poste	Moyen en équivalent temps plein	158 390	148 098	142 505
Effectifs en France	LGLP (France)	Personnes physiques	214 043	203 710	199 272
Effectifs du Groupe en France	La Poste	Personnes physiques	176 866	166 772	161 456
Effectifs du Groupe en France	La Banque Postale	Personnes physiques	9 042	9 516	9 985
Effectifs du Groupe en France	Mediapost	Personnes physiques	8 913	7 814	6 345
Effectifs du Groupe en France	Docaposte	Personnes physiques	5 960	6 068	7 106
Effectifs du Groupe en France	Viapost	Personnes physiques	2 194	2 177	2 126
Effectifs du Groupe en France	La Poste Silver	Personnes physiques	1 350	1 299	1 917
Effectifs du Groupe en France	GeoPost	Personnes physiques	8 170	8 460	8 893
Effectifs du Groupe en France	Poste Immo	Personnes physiques	509	498	634
Effectifs du Groupe en France	La Poste Nouveaux Services	Personnes physiques	605	602	704
Effectifs du Groupe en France	Autre	Personnes physiques	434	-	39
Évolution de l'effectif	LGLP	%	- 0,05	- 0,03	-0,02
Évolution de l'effectif	La Poste	%	- 0,07	- 0,06	-0,03

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Répartition des effectifs permanents selon l'âge (Groupe en France)	LGLP (Europe)	Nombre Moins de 25 ans	7 645	7 594	7 691
Répartition des effectifs permanents selon l'âge	LGLP (Europe)	Nombre 25-29 ans	16 428	15 744	15 849
Répartition des effectifs permanents selon l'âge	LGLP (Europe)	Nombre 30-39 ans	50 269	47 225	46 760
Répartition des effectifs permanents selon l'âge	LGLP (Europe)	Nombre 40-49 ans	67 136	64 886	63 005
Répartition des effectifs permanents selon l'âge	LGLP (Europe)	Nombre 50-54 ans	38 310	37 792	37 636
Répartition des effectifs permanents selon l'âge	LGLP (Europe)	Nombre 55-59 ans	43 424	40 291	37 128
Répartition des effectifs permanents selon l'âge	LGLP (Europe)	Nombre 60 ans et plus	22 387	23 463	24 877
Part de l'effectif en contrat permanent	LGLP (Europe)	Nombre	94	95,7	95,8
Effectifs à temps partiel	LGLP (Europe)	Nombre	28 701	26 218	25 017
Part de l'effectif à temps partiel	LGLP (France)	% de l'effectif au 31/12 en personnes physiques hors CDD	12,5	12,2	9,8
Part de l'effectif occupant des emplois à horaires de nuit	LGLP (France)	% de l'effectif au 31/12 en personnes physiques hors CDD	3,2	3,1	2,5
Part des employés / cadres	LGLP (Europe)	% de l'effectif au 31/12 en personnes physiques hors CDD	73,2/26,8	71/29	69,97/30,03
Part de Femmes dans les effectifs	La Poste	% de l'effectif total (France)	52,6	52,8	52,6
Part d'Hommes dans les effectifs	La Poste	% de l'effectif total (France)	47,4	47,2	47,4
Part de femmes cadres en France	La Poste	% de l'effectif total (France)	52,7	52,8	52,8
Part de femmes non cadres en France	La Poste	% de l'effectif total (France)	37,3	36,6	36,6
Effectifs engagés en CDI	LGLP (Europe)	Nombre de personnes physiques	17 925	22 321	23 906
Effectifs engagés en CDI ayant préalablement travaillé en CDD	La Poste	Nombre de personnes physiques	2 182	2 381	2 165
Part type de contrat CDD/ CDI	LGLP (Europe)	%	5,6/94,4	4,1/95,9	4,2/95,8
Femmes engagées en CDI	La Poste	%	48,02	50,9	46,4
Effectifs âgés de moins de 30 ans et plus engagés en CDI	La Poste	Nombre de personnes physiques	2 704	3 088	4 135
Effectifs âgés de 45 ans et plus engagés en CDI	La Poste	%	11,5	5,7	8,7
Effectifs en CDD	LGLP (Europe)	Nombre de personnes physiques	14 593	10 233	10 110
Nombre de femmes engagées en CDD	La Poste	Nombre de personnes physiques	7 765	4 605	5 927
Nombre de départs	LGLP	Nombre de personnes physiques	27 651	30 596	31 307
Jeunes ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	La Poste	Nombre	4 182	5 103	4 124

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-8 Travailleurs qui ne sont pas employés	ESRS S1 S1-7 §55 à §56		Le groupe La Poste dans le cadre de ses activités recourt à des salariés intérimaires. Voir "Compléments sur le recours à l'intérim".

### Compléments sur le recours à l'intérim

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Dépenses d'intérim ("personnel extérieur à l'entreprise")	Groupe La Poste	M€	1 530	1 555	1 600	3 %
Personnel intérimaire	La Poste	Equivalent agents-années	19 526	21 343	20 891	-2 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-9 Structure et composition de la gouvernance	ESRS 2 GOV-1 §21, §22 (a), §23 ; ESRS G1 §5 (b). Voir aussi les obligations de reporting de la Directive 2013/34/EU	Structure de gouvernance et comité du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel Rapport intégré p. 34, sections 5.1 (p.222) et 5.2.3 (p.244) pour une description des Comités du Conseil ; Rapport du comité de mission (p.2-3) ; Rapport d'activité intégré (p.16-19). Voir aussi sur le site du groupe la description du Conseil et du Comité exécutif.
		Comité du Conseil responsable des décisions et de la supervision de la gestion des impacts de La Poste sur l'économie, l'environnement et les personnes	Comité qualité et développement durable, voir Document d'enregistrement universel Sections 5.2.3 (p.244) et 4.1.2 (p.4.1.2) ; Communication sur le Progrès ; voir "Compléments sur la gouvernance de la politique de responsabilité sociétale" ci-après.
		Composition du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel (p. 34), Section 5.1.1 (p.222) ; Rapport d'activité intégré (p.16-18). À noter, conformément à la loi française, qui interdit les statistiques ethniques, le groupe La Poste ne publie pas de détail par minorités ethniques.
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Nomination des membres du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel Sections 5.1.1 (p.222) et 5.1.2 (p.237) ; Règlement intérieur du Conseil d'administration du Groupe La Poste Chapitre « Fonctionnement des organes d'administration » (disponible sur le site de La Poste)
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Présidence du Conseil d'administration et Direction générale	Document d'enregistrement universel Rapport intégré p. 34, Section 5.1.2 (p.237) ; Rapport d'activité intégré (p.16-19)
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) ; GOV-2 §26 (a) à (b) ; SBM-2 §45 (d) ; ESRS G1 §5 (a)	Rôle de la gouvernance en matière de développement durable	Document d'enregistrement universel Sections 4.1.2 (p.159), 5.1 (p.222) et 5.2 (p.243) ; Communication sur le Progrès
		Rôle de la gouvernance dans la supervision de la diligence raisonnable	Document d'enregistrement universel Section 2.3.2, introduction du chapitre 4 (p.153) et section 4.1.2 (p.159) ; Communication sur le Progrès ; voir "Compléments sur la gouvernance de la politique de responsabilité sociétale".

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) i ; GOV-2 §26 (a) ; ESRS G1 G1-3 §18 (c)	Direction au sein de l'entreprise en charge des impacts	Document d'enregistrement universel Section 4.1.2 (p.159) ; Communication sur le Progrès ; voir "Compléments sur la gouvernance de la politique de responsabilité sociétale".
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	ESRS 2 GOV-5 §36 ; IRO-1 §53(d)		Document d'enregistrement universel Sections 4.1.2 (p.159), 5.1 (p.222) et 5.2 (p.243) ; Communication sur le Progrès ; voir "Compléments sur la gouvernance de la politique de responsabilité sociétale".

### Compléments sur la gouvernance de la politique de responsabilité sociétale

En 2023, le Groupe La Poste a entrepris une révision de la gouvernance de sa démarche ESG. L'objectif : se préparer à l'entrée en vigueur de la CSRD et gagner en efficacité. Validée par le Conseil d'administration et le Comité exécutif, cette nouvelle organisation s'applique à compter de 2024. Avant cette date, la gouvernance était organisée telle que présentée dans le Rapport RSE 2022 Section 1.3 (p.15-22).

La feuille de route ESG a été présentée lors d'un séminaire Comex et lors du conseil d'administration en novembre 2023. Afin de faire de l'engagement sociétal le moteur d'un développement rentable et responsable, pour une entreprise engagée, les sujets abordés ont été très nombreux. Ils ont porté sur le pilotage de la performance durable avec l'entrée en vigueur de la CSRD, le renforcement de notre politique carbone, les ambitions en matière de gestion des ressources et économie circulaire, l'ambition de cohésion sociale et la stratégie de déploiement et de mobilisation.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-15 Conflits d'intérêts	-	Prévention des conflits d'intérêts	Document d'enregistrement universel Section 5.1.1 (p.222)
2-16 Communication des préoccupations majeures	ESRS 2 GOV-2 §26 (a) ; ESRS G1 G1-1 AR 1(a) ; G1-3 §18 (c)		Document d'enregistrement universel Sections 2.3.2 (p.118) et 4.4.2 (p.198) ; Communication sur le Progrès.
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	ESRS 2 GOV-1 §23		Document d'enregistrement universel Section 5.2.2 (p.243) Rapport intégré (p.32-33)
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	-	Évaluation du Conseil d'administration et mesures prises en réponse aux évaluations	Document d'enregistrement universel Section 5.2.2 (p.244) Rapport intégré (p.32-33)
2-19 Politiques de rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (a) à (c) ; ESRS E1 §13	Politiques de rémunération et lien avec la gestion des impacts de l'organisation	Document d'enregistrement universel Sections 4.1.2 (p.159), 5.4 (p.249)
2-20 Processus de détermination de la rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 €		Document d'enregistrement universel Sections 4.1.2 (p.159), 5.4 (p.249)
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	ESRS S1 S1-16 §97 (b) à (c)		Document d'enregistrement universel Section 5.4 (p.249) ; Rapport d'activité intégré p.80 ; voir "Compléments sur le ratio d'équité"

### Compléments sur le ratio d'équité

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Ratio du salaire moyen par rapport au salaire du Président	La Poste	Ratio calculé sur la rémunération annuelle brute	14,2	13,7	13,2
Ratio d'augmentation comparée	La Poste	%	2,2	4,7	1,9

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	ESRS 2 SBM-1 §40 (g)		Document d'enregistrement universel Message du président (p.2 du Rapport intégré) ; Entretien avec le président (p.2 du Rapport d'activité intégré)
2-23 Engagements politiques	ESRS 2 GOV-4 ; MDR-P §65(b)à(c)et(f) ; ESRS S1 S1-1 §19 à §21, et §AR 14 ; ESRS S2 S2-1 §16 à §17, §19, et §AR 16 ; ESRS S3 S3-1 §14, §16 à §17 et §AR 11 ; ESRS S4 S4-1 §15 à §17, et §AR 13 ; ESRS G1 G1-1 §7 et §AR 1(b)	Engagements politiques pour une conduite responsable des affaires	Document d'enregistrement universel Sections 4.1.1 (p.157) Rapport intégré (p2-38)
		Engagements politiques spécifiques aux droits de l'Homme	Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184), 4.4.1 (p.196), 7.2 (p.464). Voir "Compléments sur les engagements politiques".
2-24 Intégration des engagements politiques	ESRS 2 GOV-2 §26 (b) ; MDR-P §65 (c) ; ESRS S1 S1-4 §AR 35 ; ESRS S2 S2-4 §AR 30 ; ESRS S3 S3-4 §AR 27 ; ESRS S4 S4-4 §AR 27 ; ESRS G1 G1-1 §9 and §10 (g)		Document d'enregistrement universel Section 4.1 (p.157)

## Compléments sur les engagements politiques

Le groupe La Poste, grand groupe international multiservices, est particulièrement attentif aux législations et réglementations des pays dans lesquels il intervient.

Afin de faire valoir ses positions et ses meilleures pratiques, il agit en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Pour renforcer sa démarche de transparence, le groupe a créé en 2021 une direction de la conformité.

L'activité de représentation d'intérêts est celle de promotion et de défense des intérêts du groupe La Poste et de ses entités au moyen de l'information de ses parties prenantes concernées, dans les domaines technique, économique, environnemental, social et sociétal et dans l'exercice de ses missions de service public. La Poste souhaite pouvoir partager avec les acteurs institutionnels, notamment les membres de gouvernements, les parlementaires, les administrations centrales et collectivités territoriales, sa vision et son expertise technique, faire connaître le groupe, promouvoir son image, ses valeurs, ses métiers et ses services.

Ces positions, tout en restant soucieuses de l'intérêt général, ont pour but d'éclairer la prise de décision publique de ces différents acteurs. À cette fin, le groupe La Poste agit directement auprès de ses interlocuteurs institutionnels et contribue au travail d'associations professionnelles exerçant également des activités de représentation d'intérêts.

L'ensemble des actions du groupe La Poste se fait, pour la France, dans le respect des règles édictées par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

## Engagements de La Poste

Le groupe La Poste a établi un **corpus documentaire qui encadre notamment les activités de représentation d'intérêts** : en premier lieu la charte de la représentation d'intérêts, mais aussi le code de conduite du groupe et le dispositif d'alerte – disponibles sur le site du groupe La Poste. Il existe également d'autres outils de prévention des conflits d'intérêts spécifiques aux acheteurs du groupe La Poste : la Charte achats responsables et éthiques fournisseurs, le Code de conduite du groupe La Poste (Partie 5), la Politique Conformité des Achats de La Poste et une Charte portant sur les engagements responsables et éthiques de la filière achat du groupe.

Dans le cadre de sa démarche éthique, afin d'établir un dialogue auprès des instances en charge de la représentation d'intérêt, le groupe La Poste a désigné un référent en accord avec les recommandations de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Le groupe La Poste remplit tous les ans ses obligations de déclaration et de transparence à l'égard de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Ont aujourd'hui la qualité de personnes en charge de la représentation d'intérêts pour La Poste : Philippe Wahl, (Président-Directeur Général), Yannick Imbert (Directeur des affaires territoriales et publiques du groupe), Rebecca Peres (Déléguée aux affaires territoriales et parlementaires).

Le contrôle sur les années 2017, 2018 et 2019 est clôturé. La HATVP estime que la déclaration faite par La Poste répond aux exigences et à l'esprit des lignes directrices qu'elle a définies. La déclaration annuelle de La Poste est consultable sur le site de la HATVP avec les représentants d'intérêts, les actions de représentation d'intérêts, les moyens de l'activité de représentation d'intérêts.

## Financement des partis politiques

En vertu de la loi française, la participation des entreprises aux activités politiques est interdite. La Poste veille à ne pas financer de quelque manière que ce soit les partis politiques, à respecter dans ses prises de position l'ensemble de ses parties prenantes et à considérer dans ses relations les élus de tous les partis démocratiques. Le groupe s'interdit tout financement d'activités politiques, même dans les pays où ces financements sont autorisés et encadrés par la loi.

## Mise en œuvre

**Au niveau européen**, depuis 1993, La Poste a un Bureau de représentation à Bruxelles chargé d'effectuer une veille sur les sujets européens, représenter l'entreprise et défendre ses intérêts auprès des Institutions européennes. À ce titre, La Poste est inscrite au registre de transparence de l'Union européenne. Elle est aussi accompagnée par un cabinet de consultants spécialisés. Dans le cadre de ses activités de veille et de *lobbying* au niveau européen, La Poste suit de manière étroite les initiatives lancées par la Commission européenne dans le cadre du *Green deal*.

La Poste participe également aux travaux de différentes organisations (CEN, IPC, UPU) pour définir une norme reconnue pour harmoniser la mesure, l'allocation et le reporting des émissions de GES pour les colis et le courrier.

La Poste préside par ailleurs le **Comité des affaires européennes** et le **Cercle RSE de PostEurop** qui regroupent, à travers différents groupes de travail, des experts ESG des postes européennes et couvre les problématiques d'environnement, de transport, de formation, de santé et sécurité au travail et de dialogue social.

La Poste assure aussi différents mandats au sein du **Comité européen de dialogue social pour le secteur postal** (CDS) qui réunit les représentants des postes et syndicats du secteur des États membres de l'Union européenne. Les activités du CDS sont conduites conjointement par les partenaires sociaux européens sous l'égide de PostEurop qui représente les opérateurs postaux et de deux organisations syndicales UNI Europa Poste & Logistique et CESI qui représentent les employés. Ses principales missions sont de :

- donner des avis à la Commission sur les initiatives en matière de politique sociale et sur les évolutions de la politique européenne ayant une incidence sociale dans le secteur des services postaux ;
- favoriser le dialogue social dans le secteur des services postaux, afin de contribuer au développement de l'emploi et à l'amélioration des conditions de travail des employés de ce secteur ;
- discuter des structures appropriées pour permettre les négociations entre les partenaires de ce secteur.

En 2023, dans le cadre du CDS, La Poste a finalisé un projet de prospective qui a permis d'élaborer 13 persona qui pourraient exister dans cinq scénarios sur le secteur postal en 2030.

**À l'international**, La Poste joue également un rôle moteur sur les sujets d'ESG au sein des instances postales, des unions restreintes et dans le cadre de ses accords de coopération et échanges bilatéraux institutionnels avec les autres postes.

Au sein de l'alliance Kahala Post Group <sup>(1)</sup>, La Poste préside un groupe de travail dédié au Développement durable. Elle a présenté sa stratégie en matière de logistique urbaine (LU) propre lors de la visite de son centre LU parisien lors de la réunion des CEO de KPG en juillet 2023. Par ailleurs au sein de l'UPU, La Poste a été à l'initiative de la résolution C 7/2023 adoptée au Congrès extraordinaire de Riyad en octobre 2023. Cette résolution a notamment permis de fixer un objectif de réduction des émissions de 85 % à 2050 pour l'ensemble du secteur postal au niveau international.

Enfin dans le cadre de la Business Round-table EU-Japan, présidée depuis 2020 par Philippe Wahl, qui réunit des entreprises européennes et japonaises afin de faire des recommandations à leurs autorités publiques respectives, le sujet de l'ESG fait partie des priorités portées par les membres.

Le Groupe La Poste est régulièrement sollicité par de nombreuses postes d'Asie, Afrique et Amérique pour des partages d'expérience, de bonnes pratiques en matière d'ESG ou des interventions auprès d'unions restreintes pour faire la promotion de ses engagements environnementaux et sociétaux.

L'ESG est un des thèmes prioritaires que le Groupe met en avant à travers ces accords. À ce titre d'illustration, les actions suivantes ont été réalisées avec **Poste Maroc**, le volet ESG est l'un des chantiers importants de l'accord de coopération signé entre La Poste et Barid Al-Maghrib en 2017. Les deux groupes travaillent notamment sur les thèmes suivants : économie circulaire, neutralité carbone et énergie renouvelable, politique handicap, contribution aux travaux du colloque philatélique international.

Avec **Japan Post**, La Poste entretient des relations soutenues depuis 2008 notamment dans le domaine de l'ESG. Chaque année, des visites terrain et des échanges sont organisés dans le cadre de cet accord de coopération et donnent lieu à un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2023, l'accent a été mis sur la logistique urbaine, la finance verte ou encore le processus à suivre pour définir une trajectoire SBTi.

En 2023, le Groupe a également été sollicité pour présenter sa stratégie RSE lors du Forum on Sustainable Post organisé par le régulateur Chinois à Beijing ou encore pour contribuer à la réflexion de Pos Malaysia sur la constitution de sa flotte électrique.

**En France**, et sur **le plan national**, la direction des affaires territoriales et publiques (DATP) a en charge la mise en œuvre des obligations de l'entreprise à l'égard de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en établissant tous les ans la déclaration annuelle des représentants d'intérêts, de leurs actions, ainsi que des associations professionnelles, associatives ou syndicales dont l'entreprise est membre et qui réalisent des actions de représentation d'intérêts. Les filiales du groupe réalisent, si elles sont concernées, des déclarations autonomes.

Une demande de coordination globale des stratégies de représentation d'intérêts au niveau du groupe a été adoptée par le Comex afin de renforcer l'efficacité et la transparence des actions d'influence du groupe : un **Comité des affaires publiques groupe** a donc été mis en place en 2022. Il est présidé par le Directeur des affaires territoriales et publiques et réunit des représentants de haut niveau désignés par les branches et filiales concernées. C'est notamment un lieu d'échange privilégié pour contrôler la mise en œuvre des obligations de La Poste en matière de transparence de la vie publique. La Direction de la conformité est représentée au sein du comité. Il se réunit tous les mois.

Il vient compléter l'organisation déjà mise en place, notamment avec un **Comité de veille parlementaire** animé par la direction des affaires territoriales et publiques. Ce comité permet de réunir l'ensemble des entités de l'entreprise autour des projets ou propositions de loi déposés au Parlement, afin d'en appréhender les impacts.

Des échanges sont régulièrement organisés avec les parlementaires français pour rendre compte de la stratégie postale.

(1) Kahala Post Group (KPG) réunit les postes d'Australie, du Canada, de Chine, de Corée, d'Espagne, des États-Unis, de France, de Hong-Kong, du Japon et de Thaïlande.

Au **niveau national**, les actions de représentation d'intérêts réalisées en 2023 ont été déclarées auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et sont consultables sur le site internet de la HATVP. Elles ont notamment porté sur un accompagnement des décisions du gouvernement en matière de compensation des missions de service public de La Poste ; des réflexions et échanges sur l'avenir de France Services ; la promotion du déploiement d'une logistique urbaine décarbonée ; les propositions de La Poste pour l'aller-vers en matière de santé et d'autonomie ; la promotion d'un numérique souverain ; ou encore le suivi de la proposition de loi visant à transformer les instances de représentation du personnel de La Poste avec la mise en place de comités économiques et sociaux.

**Au niveau local**, le Président-Directeur Général de La Poste a désigné des représentants du groupe chargé des relations avec les parties prenantes locales (élus, institutionnels, associations, acteurs socio-économiques, etc.) : dans chaque région, le délégué régional du groupe (DRG) et dans chaque département, le délégué territorial du groupe (DTG). Leur rôle est d'être les garants du respect des engagements du groupe auprès de ces publics. Ils doivent aussi accompagner la transformation de l'entreprise, notamment le déploiement des nouvelles solutions postales développées dans l'intérêt général et répondant aux attentes de la société.

### Positions publiques soutenues par le groupe

La Poste porte toujours une attention soutenue à l'évolution du cadre législatif postal. Elle a ainsi répondu à plusieurs consultations de la Commission sur l'évaluation du règlement relatif à la livraison transfrontière de colis et sur l'évaluation de la directive sur les services postaux.

Concernant les problématiques environnementales et sociales, La Poste s'est notamment positionnée en 2023 sur la taxonomie environnementale et la comptabilisation des émissions de GES. La Poste participe également au groupe de travail de l'EFRAG sur le secteur du transport afin de discuter des indicateurs sectoriels pertinents pour ses activités qui seront développés dans le cadre de la CSRD.

### Dépenses de lobbying

	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Dépenses de <i>lobbying</i>	La Poste	M€	0,2 à 0,3	0,2 à 0,3	0,2 à 0,3

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	ESRS S1 S1-1 §20 (c); S1-3 §32 (a), (b) et (e), §AR 31; ESRS S2 S2-1 §17 (c); S2-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 26; S2-4 §33 (c); ESRS S3 S3-1 §16 (c); S3-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 23; S3-4 §33 (c); ESRS S4 S4-1 §16 (c); S4-3 §25 (a), (b) et (e), §AR 23; S4-4 §32 (c)		Document d'enregistrement universel Section 2.1 (p.100), introduction Chapitre 4 (p.154)
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	ESRS S1 S1-3 §AR 32 (d); ESRS S2 S2-3 §AR 27 (d); ESRS S3 S3-3 §AR 24 (d); ESRS S4 S4-3 §AR 24 (d); ESRS G1 G1-1 §10 (a); G1-3 §18 (a)		Document d'enregistrement universel Sections 2.3.2 (p.118), 4.1.1 (p.161) et 7.2.2 (p.469); Communication sur le Progrès.
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	ESRS 2 SMB-3 §48 (d); ESRS E2 E2-4 §AR 25 (b); ESRS S1 S1-17 §103 (c) à (d) et §104 (b); ESRS G1 G1-4 §24 (a)		Document d'enregistrement universel Sections 2.3.2 (p.118), 2.4 (p.121), 4.5.3 (p.209) et 7.2.2 (p.469)
2-28 Adhésions à des associations	ESRS 1 §AR 16		Document d'enregistrement universel Section 7.2.2 (p.469); Déclaration auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique du Groupe La Poste ; Charte de la représentation d'intérêts. Voir "Complément sur les adhésions à des associations"

## Compléments sur les adhésions à des associations

Dans l'exercice de sa responsabilité sociétale, le groupe La Poste (au niveau du groupe, des branches ou des filiales, porté par des membres du Comex ou des postiers engagés) participe ainsi aux activités de nombreuses associations et organisations de réflexion. Il contribue ainsi à nourrir les débats sur les thèmes dans lesquels il est particulièrement investi et à partager les meilleures pratiques.

### Illustration des associations et organisations de réflexions auxquelles le groupe participe

Alliance pour le mécénat de compétences	Membre fondateur de cette association qui regroupe les entreprises proposant du mécénat de compétences à ses collaborateurs afin d'en faire la promotion, partager les bonnes pratiques et mener à bien des études d'impact
Laboratoire des entreprises engagées (Lab2e)	Fonds de dotation créé en 2020 à l'initiative de l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) avec pour objectif de renforcer les liens entre les employeurs pour promouvoir, définir et mettre en œuvre les pratiques de recrutement et d'intégration de chercheurs d'emploi dans le cadre de pratiques responsables. Une personne du groupe La Poste est au Conseil d'administration du Lab2e
Les entreprises pour la cité (LEPC)	Réseau d'entreprises investies dans l'innovation sociale (égalité des chances, insertion des jeunes, diversité, mécénat et investissement citoyen). Participation à des groupes de travail
Collectif Génération responsable	Association dont l'objet est l'amélioration de la qualité environnementale et sociale des enseignes et réseaux de distribution. Le Collectif organise un Forum annuel de la distribution auquel participe la BGPN
Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises	La Poste est au conseil d'administration et participe aux différents groupes de travail notamment prospectifs
Institut de l'entreprise	La Poste participe à des groupes de travail notamment sur les enjeux d'innovation sociale au sein des entreprises
Communauté des entreprises à mission	Association dont l'objet est la réflexion sur la gouvernance des entreprises et la qualité d'entreprise à mission

### Numérique responsable

Institut du numérique responsable	Membre fondateur du Club Green IT fondé en 2011, devenu en 2019 l'Institut du numérique responsable (Publication du Livre blanc « Du Green IT au numérique responsable »). Participation au Collège « Grandes entreprises » et au Collège « éco-conception de services numériques ». La Poste répond à de nombreuses sollicitations pour diffuser la culture du numérique responsable, <i>think thanks</i> , <i>workshops</i> ,...
CIGREF (asso. des directeurs de systèmes d'information)	Participation aux travaux sur le numérique, éthique et responsable ; Corédacteur du rapport sur la sobriété numérique
Conseil national du numérique (CNNum)	Participation aux travaux du CNNum sur la feuille de route Numérique et Environnement visant à mettre en œuvre les préconisations du Livre blanc du même nom
GAIAX	Docaposte, tiers de confiance historique, membre fondateur de cette infrastructure <i>Cloud</i> (gestion des <i>data</i> , de transparence et d'utilisation des standards internationaux)
FING (Fondation internet nouvelle génération)	Participation aux travaux du programme RESET et CAPACITY LAB (convention de recherche) : groupe de travail interentreprises sur l'inclusion numérique

### Cohésion sociale et territoriale

ObsAR	Observatoire des achats responsables
Association Pas@pas	Lutte contre l'exclusion sociale, contribuer à l'application de la loi pour l'égalité des droits et des chances
EDH	Favoriser la compréhension et l'intégration des droits de l'homme au sein des entreprises

### Transition écologique

Institut national de l'économie circulaire (INEC)	Fondateur et membre du Conseil d'administration, Co-construction de positions quant à des décrets d'application de la loi sur l'économie circulaire, au projet de loi de finances et à la Taxonomie européenne
---	--

**Illustration des associations et organisations de réflexions auxquelles le groupe participe**

Fondation nationale entreprises et performances (FNEP)	Création du concept et de l'association #sobriiser, innover pour un monde durable, valorisation de l'innovation frugale du groupe
La Fabrique Écologique	Membre du Conseil d'administration de LFE. La Poste contribue aux publications et aux réflexions de cette organisation transpartisane visant à promouvoir l'écologie et le développement durable
Laboratoire de la mobilité inclusive (LMI)	Membre depuis sa création en 2013, le LMI soutient le développement d'une mobilité pour tous (centre de ressources et d'expertises et comme un partenaire institutionnel, acteur du débat public)
Avere-France	Véhiposte présent au Conseil d'administration et aux commissions Relations institutionnelles et Mobilités lourdes. Contribution au <i>Guide d'électrification des flottes</i> et à la <i>Feuille de route 2027</i>
IDDRII/ Plateforme Mobilité en Transition	Contribution aux travaux du <i>think tank</i> visant l'accélération de la transition énergétique des acteurs de la mobilité et l'évolution des politiques publiques dans cette perspective
SesamLLD	Véhiposte présent en tant que loueur de longue durée du Groupe La Poste
Change Now	Participation à des forums, des salons et des conférences sur la transformation durable
Club des voitures écologiques (CVE) et Club du dernier kilomètre de livraison (CDKL)	Suivi de la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités, Participation aux petits déjeuners parlementaires au niveau national et européen, Contribution à la stratégie du CVE et du CDKL Représentation d'intérêt de la filière véhicule électrique (plan de relance/loi de finances annuelle)
IFPEB – Institut français pour la performance du bâtiment	La Poste Immobilier membre adhérent et administrateur, adhérente au hub des prescripteurs bas carbone et au <i>Booster</i> du réemploi, participe au concours CUBE 2020 et contribue à des ateliers sur la flexibilité énergétique, le réemploi, analyses de cycle de vie et le label E+C –
Collège « Grands utilisateurs » à l'Observatoire de l'immobilier durable	La Poste Immobilier membre adhérent et administrateur, partage de bonnes pratiques et promotion du développement durable dans l'immobilier, Baromètre de la performance environnementale des bâtiments
Science-Based Targets Network (SBTN)	<i>Corporate Engagement Program</i> du SBT Network rejoint en janvier 2021, afin de participer à la co-construction des lignes directrices <i>Science-Based Targets for Nature</i> (référentiel SBT for ressources)
Comité de liaison des entreprises consommatrices d'électricité	La Poste au travers de La Poste Immobilier est membre du CLEEE qui regroupe les entreprises grandes consommatrices d'électricité dans différents domaines
Ligue pour la Protection des Oiseaux	Association qui agit pour la biodiversité et la protection des oiseaux en Europe. Accompagne le groupe sur sa politique de biodiversité
WWF	Association qui œuvre pour protéger les espèces et les écosystèmes menacés dans le monde
Fondation de l'Université Gustave Eiffel	Fondation dont l'objectif est d'imaginer, concevoir et construire les villes durables de demain
<b>Social</b>	La Poste est notamment présente dans les organismes suivants : AFMD, OPE, INCA, Autre Cercle, Club Landoy, STOPE au sexisme en entreprise, Elles bougent, Girls in the bank, Club handicap et compétences, Manifeste inclusion, FNCIDFF, OITW, fondation de la MG sur les aidants

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	ESRS 2 SMB-2 §45 (a) i à (a) iv ; ESRS S1 S1-1 §20 (b) ; S1-2 §25, §27 (e) et §28 ; ESRS S2 S2-1 §17 (b) ; S2-2 §20, §22 (e) et §23 ; ESRS S3 S3-1 §16 (b) ; S3-2 §19, §21 (d) et §22 ; ESRS S4 S4-1 §16 (b) ; S4-2 §18, §20 (d) et §21		Document d'enregistrement universel Section 4.1 (p.157) et 4.6.2 (p.211) ; Rapport d'activité intégré (p.54 à 59 et 80) ; voir "Compléments sur l'engagement des parties prenantes".

## Compléments sur l'engagement des parties prenantes

Les parties prenantes du groupe La Poste forment un écosystème riche et complexe. Le groupe identifie les parties prenantes avec lesquelles il s'engage en fonction de l'importance et de la fréquence des interactions avec elles. Il étend, au fur et à mesure, sa visibilité à l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les actionnaires, les clients, les fournisseurs de rang 1, les collectivités territoriales, les ONG et organisations professionnelles et les salariés du groupe La Poste figurent parmi les principales parties prenantes car ils sont essentiels aux performances opérationnelles et à la création de valeur.

Afin d'identifier les catégories de parties prenantes concernées par ses activités, le groupe s'appuie sur :

- la norme NF X30-29 relative à la méthodologie d'identification des parties prenantes et de hiérarchisation des domaines d'action pour une organisation, au vu des impacts sur la société et l'environnement ;
- la norme ISO 26000 ;
- le référentiel de la *Global Reporting Initiative* (GRI) ;
- la politique de développement durable de l'ONU ;
- la Charte et principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes (Comité 21).

Pour plus d'information sur la démarche participative du Groupe La Poste, voir le Rapport RSE 2022 Section 1.2.2 (p. 8-9).

### Principales attentes des parties prenantes

Types de parties prenantes directes	Principales attentes identifiées
État français	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect des engagements avec l'État (conformité réglementaire et obligation de service public)</li> <li>■ Satisfaction client et adaptation aux attentes des consommateurs</li> </ul>
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Performance financière et pérennité du modèle économique (création de valeur sur le long terme)</li> <li>■ Maîtrise des risques pouvant impacter la réputation de l'entreprise</li> </ul>
Clients et associations de consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Écoute, considération, obtention de réponses personnalisées avec une prise en charge à la première demande et un suivi en temps réel de la demande</li> <li>■ Offre innovante et adaptée aux différents besoins</li> <li>■ Protection et confidentialité des données</li> <li>■ Accessibilité aux services de manière simple, rapide et intuitive</li> </ul>
Collaborateurs et leurs représentants	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Qualité de l'emploi et des conditions de travail (santé, sécurité, qualité de vie au travail)</li> <li>■ Participation aux évolutions de l'entreprise et aux actions ESG</li> <li>■ Développement de l'employabilité et accompagnement des projets professionnels</li> </ul>
Élus locaux, collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Présence forte sur leur territoire y compris dans les quartiers sensibles. Implication dans les projets locaux en faveur du développement durable (plan climat, Schéma régional climat air énergie [SRCAE], politique de la ville, développement rural)</li> <li>■ Contribution à la politique en faveur des personnes vulnérables</li> <li>■ Appui à la mise en œuvre de l'action publique</li> </ul>
Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Collaboration économique sur le long terme avec des solutions <i>ad hoc</i> pour pouvoir proposer des innovations</li> <li>■ Respect des engagements contractuels et des délais de paiement</li> <li>■ Conditions d'accès aux marchés équitables, critères de choix de la part du groupe La Poste ne regardant pas que le prix, mais également les critères ESG (établis à 10% minimum dans les consultations selon la Politique Achats Responsables)</li> </ul>
Les autres entreprises et groupes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Échanges de pratiques, d'outils, prise de position ou engagement communs</li> <li>■ Respect des règles de concurrence loyale</li> </ul>
Partenaires associatifs (ONG ou autres associations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Transparence des pratiques et de la communication</li> <li>■ Contribution du groupe au progrès du développement durable et aux actions de solidarité nationale et locale</li> </ul>
Organisations multiparties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Demande de dialogue avec le groupe, d'informations et de retour par rapport aux engagements pris</li> <li>■ Demande de participation à des travaux d'intérêt général, de prise d'engagements par rapport aux thématiques du développement durable</li> </ul>

Le groupe La Poste ne fait pas l'objet de contentieux<sup>(1)</sup> pour des motifs de :

- non-conformité de ses produits et services en relation avec les consommateurs ;
- non-conformité d'étiquetage de ses produits et services ;
- communication marketing ;
- non-respect des législations et réglementations sociales et économiques ;
- non-conformité environnementale.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
2-30 Négociations collectives	ESRS S1 S1-8 §60 (a) et §61		Document d'enregistrement universel Section 4.3.4 (p.191) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les négociations collectives"

## Compléments sur les négociations collectives

### Synthèse des accords nationaux en 2023

Thème	Libellé	Périmètre
Handicap	8e accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap 2023-2025	La Poste SA
Aidants	Avenant n°3 à l'accord relatif à l'amélioration de la conciliation vie professionnelle / vie personnelle des postières et postiers aidants signé le 18 septembre 2018 (valable jusqu'au 31/12/2024)	La Poste SA
Rémunération	Accord salarial relatif aux mesures salariales de l'année 2023	La Poste SA
Rémunération	Avenant du 14 mars 2023 à la Convention Commune - La Poste - France Télécom	La Poste SA
Instances représentatives du personnel	Accord relatif à l'architecture des nouvelles instances représentatives du personnel à La Poste SA	La Poste SA
Intéressement	Avenant du 22 juin 2023 relatif à l'accord d'intéressement à La Poste : 2021 - 2023	La Poste SA
Dialogue social	Accord relatif aux modalités du dialogue social au sein de La Poste SA	La Poste SA
Conditions de travail	Avenant de prolongation (valable jusqu'au 31/12/2024) à l'accord La Poste engagée avec les postiers, signé le 4 mai 2021	La Poste SA
Télétravail	Avenant n° 3 de révision à l'accord relatif au télétravail à La Poste du 27 juillet 2018 (valable jusqu'au 30/06/2025)	La Poste SA
Santé prévoyance	Avenant n°5 à l'accord santé prévoyance fonctionnaire du 07/07/2011	La Poste SA
Santé prévoyance	Avenant n°11 à l'accord santé prévoyance salarié du 19/05/2006	La Poste SA
Instances représentatives du personnel	Accord Vote électronique	La Poste SA
Instances représentatives du personnel	Accord Droit syndical	La Poste SA
Qualité de vie au travail	Accord de prolongation à l'accord logement	La Poste SA

(1) Tous griefs ou plaintes directement déposés contre l'une ou l'autre des entités dont la direction juridique du groupe aurait connaissance, soit a minima tout contentieux ou amende supérieur à 10 millions d'euros.

### Indicateurs

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective.	La Poste	%	100	100	100
Taux de participation aux élections des représentants du personnel <sup>(a)</sup>	La Poste	%	ND	ND	ND
Nombre d'accords nationaux signés	LGLP (France)	Nombre	157	160	139
■ dont nb d'accords couvrant + de 50 % des effectifs	LGLP (France)	Part en %	100	100	100
Nombre de jours perdus du fait de grèves <sup>(b)</sup>	LGLP (France)	Nombre	91 000	59 359	164 429
Nombre de jours de grève perdus par agent à la poste (grèves nationales et locales)	LGLP (France)	Nombre	0,45	0,3	0,97

(a) Les élections professionnelles se déroulent tous les 4 ans, la dernière élection ayant eu lieu en 2018.

(b) Nombre de jours d'arrêt de travail du fait de grèves nationales ou locales issu du système de paie (indicateur restreint aux jours de grève non payés).

## GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	ESRS 2 BP-1 §AR 1 (a); IRO-1 §53 (b) ii à (b) iv	Analyse de matérialité	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p2-38), p154-156 Sections 4.1.2 (p.161), 4.4.2 (p.211), 7.2.1 (p.469)
3-2 Liste des thèmes pertinents	ESRS 2 SBM-3 §48 (a) et (g)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p2-38), p154-156 Sections 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469)
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS 2 SBM-1 § 40 (e); SBM-3 §48 (c) i et (c) iv; MDR-P, MDR-A, MDR-M, et MDR-T; ESRS S1 S1-2 §27; S1-4 §39 et AR 40 (a); S1-5 §47 (b) à (c); ESRS S2 S2-2 §22; S2-4 §33, §AR 33 et §AR 36 (a); S2-5 §42 (b) à (c); ESRS S3 S3-2 §21; S3-4 §33, §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §42 (b) à (c); ESRS S4 S4-2 §20, S4-4 §31, §AR 30, et §AR 33 (a); S4-5 §41 (b) à (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	La Déclaration de Performance extra-financière de La Poste et son processus de gestion des risques présentent la gestion des impacts, risques et opportunités de durabilité du groupe, Voir Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153 et suivantes) et section 7.2.3 (p.475) Rapport d'activité intégré (en particulier p.7 à 15, 20 à 29 et 54 à 73)

## 2.2 NORMES ÉCONOMIQUES

### GRI 201 : Performance économique 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153) et section 7.2.3 (p.475)
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	-		Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24) ; Rapport d'activité intégré (p.72-76). Voir "Compléments sur la valeur économique directe générée et distribuée".

#### Compléments sur la valeur économique directe générée et distribuée

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires consolidé	LGLP	Md€	34,6	35,4	34,1
Chiffre d'affaires issu des activités commerciales	LGLP	Md€	26,6	27,1	26,8
Produit net bancaire La Banque Postale	LBP	Md€	8,0	8,3	7,2
Quote-part du résultat des sociétés sous contrôle conjoint	LGLP	M€	87	31	35
Quote-part du résultat des autres sociétés mises en équivalence	LGLP	M€	- 12	- 88	- 169
Résultat d'exploitation	LGLP	M€	3 431	1 197	1 680
Rémunérations et charges sociales	LGLP	M€	14 154	13 935	13 605
Rémunérations, salaires, primes et indemnités	LGLP	Md€	10,6	10,8	11
Cotisations de retraite, de Sécurité sociale et de charges sociales	LGLP	Md€	2,8	2,8	2,4
Impôts et cotisations salariales	LGLP	M€	718	704	710
Impôts locaux	LGLP	M€	119	128	121
Autres impôts et taxes	LGLP	M€	329	336	522
Charge de l'impôt sur les bénéfices	LGLP	M€	620	605	- 496
Dividendes versés	LGLP	M€	33	442	136
Aménagement du territoire <sup>(a)</sup>	La Poste	M€	177	177	177

(a) Montants perçus.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	ESRS 2 SBM-3 §48 (a), (d) à (e) ; ESRS E1 §18 ; E1-3 §26 ; E1-9 §64		Document d'enregistrement universel Section 2.1.1 (p.105) Section 4.2.2 (p.168), 4.2.4 (p.176), 4.6.4 (p.214) Rapport d'activité intégré (p.77)
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	-		Document d'enregistrement universel Section 4.3.5 (p.193)
201-4 Aide financière publique	-		Document d'enregistrement universel Section 1.6 (p.92-98)

## GRI 202 : Présence sur le marché 2016



Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153) et section 7.2.3 (p.475)
202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	ESRS S1 S1-10 §67-71 et §AR 72 à 73		-
202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	S3		Conformément à la loi française, qui interdit les statistiques ethniques, le groupe La Poste ne publie pas de détail par minorités ethniques.

## GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153) et section 7.2.3 (p.475)
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	ESRS S3		Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24) ; Sections 4.4.3 (p.202), 24.6 (p.448), 25.2 (p.450) ; Rapport d'activité intégré (p.22 et p.72-73). Voir "Politique de mécénat et d'intérêt général"

### Compléments sur la politique de mécénat et d'intérêt général

Le groupe La Poste participe à des actions d'intérêt général réalisées à la fois par le mécénat financier auprès d'associations, le mécénat de compétences en fin de carrière ou le mécénat de courte durée.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
<b>MÉCÉNAT FINANCIER ET DE COMPÉTENCES</b>					
 Mécénat financier (en numéraire, en compétences, et en nature)	LGLP France	M€	11,7	13	14,7
■ dont fonds versés à la Fondation d'entreprise La Poste		M€	0,96	0,96	0,96
■ dont La Banque Postale		M€	5,7	6,3	6,1
<b>FAVORISER LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES MISSION DE COURTE DURÉE, EN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES</b>					
 Missions réalisées par les collaborateurs	LGLP France	Nombre	728	1 082	2 892
Heures de mécénat	LGLP France	Nombre	2 203	3 655	8 464
Associations mobilisées sur des missions courtes*	LGLP France	Nombre	43	49	55

\* Cinq associations ayant mobilisé le plus de collaborateurs en 2022 : Le World Cleanup Day ; La Fondation La France s'engage (FFE) ; La Banque Alimentaire ; L'École de la deuxième chance ; Jaccede.

Le groupe La Poste accompagne les organismes reconnus d'intérêt général en proposant à ses collaborateurs des missions d'envergure variable. La démarche est structurée autour de quatre champs : la solidarité, l'environnement, l'éducation, la santé.

**Le déploiement de la politique mécénat de compétences** se poursuit par plusieurs canaux :

- dans le cadre d'un dispositif intitulé « Temps partiel aménagé seniors-ESS », les collaborateurs proches de la retraite peuvent travailler à mi-temps pour une association ;
- le mécénat de compétences est ouvert à l'ensemble des collaborateurs, en faveur d'associations d'intérêt général faisant écho aux enjeux du groupe ;
- une plateforme dédiée facilite la rencontre entre les collaborateurs et les structures partenaires. Près de 100 structures partenaires d'intérêt général sont présentes sur la plateforme.

**Le groupe La Poste met ses activités au service du plus grand nombre et de l'intérêt général.**

La Fondation d'entreprise La Poste a pour vocation de transmettre la culture et promeut notamment l'écriture lors de manifestations et d'ateliers.

Le musée de La Poste ([www.museedelaposte.fr/fr](http://www.museedelaposte.fr/fr)) exerce, depuis sa création en 1946, trois grandes missions : conserver, enrichir et montrer au public les collections postales et philatéliques de l'État ; sauvegarder la mémoire et le patrimoine de La Poste ; favoriser la connaissance de l'histoire du groupe. Le musée déploie également des animations sur le territoire francilien. Il touche ainsi différents types de publics : scolaires, seniors, enfants hospitalisés et les personnes en situation de handicap.

Le Comité pour l'histoire de La Poste ([www.laposte.fr/chp/](http://www.laposte.fr/chp/)) soutient la recherche en sciences humaines et contribue à la valorisation du patrimoine historique de l'entreprise.

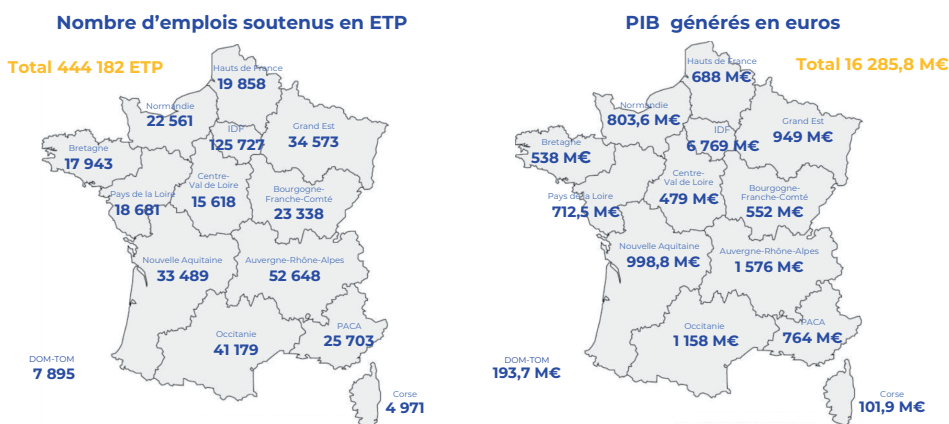
Le groupe La Poste est engagé en faveur de grandes causes, notamment avec la mobilisation des postiers pour acheminer en un temps record les promesses de dons du **Téléthon**, en tant que partenaire de l'opération **Pièces Jaunes** pour aider les enfants hospitalisés, aux côtés de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France et avec l'émission chaque année de timbres surtaxés au profit de la **Croix-Rouge**, en soutien d'actions en faveur des personnes vulnérables, précaires, patients ou personnes âgées.

La Poste est aussi engagée en faveur du sport (programme Tous arbitres), de la culture (Fondation du doute, mécène de la Biennale de Lyon) et du développement touristique des territoires (association Plus beaux détours de France).

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, le groupe La Poste souhaite accélérer sa transformation digitale, développer les services de confiance numérique, contribuer à l'inclusion numérique, tout en visant la sobriété numérique. La vocation affichée du groupe est triple : contribuer à l'avènement d'un numérique éthique, développer les services de confiance numérique et déployer des solutions innovantes ; s'affirmer comme un partenaire privilégié de l'État et des collectivités pour réduire la fracture numérique et l'illectronisme ; faire émerger un usage éthique et responsable des techniques numériques tout en réduisant les impacts environnementaux. Pour plus d'information, voir Document d'enregistrement universel, chap1. Section 1.4.1. (p.83)

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	ESRS S1 S1-4 §AR 41 ; ESRS S2 S2-4 §AR 37 ; ESRS S3 S3-4 §AR 36		Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24-25) ; Section 4.4 (p.196) et étude d'impact socio-économique Rapport d'activité intégré (p.72-73 et 79) ; voir "Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs".

**Impacts socio-économiques du groupe La Poste**



## Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs

Grâce à la puissance combinée de ses réseaux physiques, numériques et humains, La Poste consolide sa présence dans les territoires et innove dans les formes de présence postale. Au quotidien, le groupe œuvre pour la satisfaction des clients et l'accessibilité des bureaux de poste.

### Présence postale et adaptation des formats

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	
Points de contact France dont :	La Poste	Nombre	17 038	17 321	17 679	
■ Format classique	Commercialisation auprès des particuliers/ professionnels de services de banque/ assurance/courrier/colis/express/ téléphonie mobile	La Poste	Nombre	7 298	7 001	6 761
■ Bureaux facteurs-guichetiers	Partage du temps du facteur-guichetier entre guichet de poste et distribution du courrier et des colis	La Poste	Nombre	1 280	1 507	1 632
■ Bureaux labellisés « France Services » <sup>(b)</sup>	Offrent une dizaine de services publics pour le compte des ministères des Finances, de l'Intérieur, de la Justice, l'Assurance maladie, l'assurance retraite et la MSA, la Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi, etc.	La Poste	Nombre	524	402	413
■ Bureaux Quartier Sensible (BQS)	Situés dans les quartiers prioritaires de la ville, (accueil clients et conditions de travail des collaborateurs améliorés pour s'adapter aux besoins)	La Poste	Nombre	1 929	1 782	1 244 <sup>(c)</sup>
Points de présence postale en partenariat dont :	La Poste	Nombre	9 779	10 320	10 918	
■ Agences communales et intercommunales	Hébergées dans les locaux d'une mairie, elles proposent l'essentiel des services d'un bureau de poste.	La Poste	Nombre	6 737	6 915	7 037
■ « La Poste Relais » <sup>(d)</sup>	Hébergés chez des commerçants, artisans ou associations, à qui La Poste a donné mandat pour effectuer des prestations postales et, en zone rurale, des services financiers simples de dépannage.	La Poste	Nombre	3 003	3 097	3 210
Clients par jour	La Poste	Millions	0,964	0,8	0,8	
Nombre de visiteurs uniques du site internet La Poste	La Poste	Millions	27,8	23,0	23,0	
Relais Pickup en Europe	Europe	Nombre	61 182	63 434	108 792	
■ dont France	France	Nombre	15 331	16 500	18 229	

(a) Les bureaux commercialisent des services de banque et assurance allant des opérations courantes au conseil individualisé avec une gamme complète de produits et services ; les services Courrier tels qu'enveloppes prêt-à-poster, Lettre verte, affranchissement, retrait des instances, réexpédition du courrier, etc. ; les services colis et express : vente, dépôt, retrait, etc. ; les services de téléphonie mobile. Certains bureaux commercialisent en outre des offres inclusives telles que « Veiller sur mes parents » ou l'examen théorique du permis de conduire.

(b) Les bureaux « France Services » sont opérés par du personnel ayant suivi une formation intensive. La Poste a l'ambition d'obtenir le label « France Services » pour certaines de ses Maisons de services au public, en améliorant le service proposé aux clients.

(c) Les bureaux quartier sensible ont remplacé les bureaux à priorité sociétale, la donnée 2023 n'est pas comparable avec la donnée 2022.

(d) Les relais peuvent être urbains, ruraux ou relais économie sociale et solidaire. Les commerces multiservices en zone rurale, de type épicerie solidaires, conciergeries solidaires ou cafés associatifs contribuent notamment à maintenir un lien social entre les habitants de communes isolées en leur apportant les services nécessaires à leur consommation courante. En privilégiant les circuits courts par l'approvisionnement de produits locaux, ces commerces participent également à la transition écologique. Certains relais poste sont opérés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

### Satisfaction des clients

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Satisfaction globale des Clients fréquentant le Réseau*	La Poste	% (note s/10)	7,3 sur 10	7,8 sur 10	8,5 sur 10
Traitement des réclamations en moins de 5 jours ouvrés	La Poste	Taux en %	78,4 %	81,2 %	78,3 %
<b>CERTIFICATION ISO 9001</b>					
Taux de couverture (collaborateurs)	LGLP	%	-	12	52
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	LGLP	%	-	22	20

\* En 2021, la mesure de la satisfaction des clients à l'égard du Réseau a été modifiée pour adopter une échelle numérique de 0 à 10, sur laquelle le score est de 7,3. La nouvelle méthodologie adoptée permet une plus grande précision dans l'exploitation des résultats de l'enquête, notamment dans l'évaluation des corrélations avec la recommandation et le taux d'effort.

### Accessibilité des bureaux de poste

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Bureaux de poste disposant d'un espace de vente accessible à tous handicaps	La Poste	Nombre (%)	6 511 (85 %)	6 520 (89 %)	6 460 (92 %)
Bureaux présentant un espace de vente accessible et un accès extérieur aux personnes à mobilité réduite (PMR)	La Poste	Nombre (%)	4 879 (64 %)	4 871 (66,5 %)	4 832 (68 %)
Bureaux de poste équipés de guichets automatiques bancaires avec au moins un GAB accessible aux PMR	La Poste	Part en %	97 %	98 %	97 %
GAB de La Banque Postale accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes	La Poste	Part en %	93,7 %	95,3 %	92 %
GAB situés à l'intérieur des bureaux accessibles aux personnes en situation de handicap	La Poste	Nombre (%)	100 %	100 %	100 %
Bureaux de poste équipés d'un amplificateur de son	La Poste	Nombre (%)	6 134 (83 %)	6 113 (86,9 %)	6 022 (89 %)
Collaborateurs du Réseau en contact avec la clientèle ayant suivi une formation en e-learning sur l'accueil des clients en situation de handicap	La Poste	Part	86 %	86 %	87 %
Nombre de contacts traités en provenance de personnes sourdes et malentendantes par Deafi	La Banque Postale	Nombre	11 754	8 497	8 274

## GRI 204 : Pratiques d'achats 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153) et section 7.2.3 (p.475)
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	ESRS S3		Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p. 22 et 24) et Section 4.4.1 (p.196) ; voir "Compléments sur la politique d'achat responsable".

## GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153) et sections 2.1.4 (p. 111), 2.3.2 (p. 119) et 7.2.3 (p.475)
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	ESRS G1 G1-3 §AR 5	Evaluation des risques	Document d'enregistrement universel Sections 2.1.4 (p. 111) et 2.3.2 (p. 119) ; Communication sur le Progrès.
		Risques liés à la corruption	Document d'enregistrement universel Sections 2.1.4 (p. 111) et 2.3.2 (p. 119)
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	ESRS G1 G1-3 §20, §21(b) et (c) et §AR 7 et 8		Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p. 119) ; Communication sur le Progrès. La politique de lutte anti-corruption du groupe s'inscrit en application du code de conduite du groupe, accessible sur le site internet du groupe à cette adresse : <a href="https://www.lapostegroupe.com/fr/la-conformiteet-la-deontologie">https://www.lapostegroupe.com/fr/la-conformiteet-la-deontologie</a> . Elle est annexée au règlement intérieur mis à jour en 2024. La démarche de lutte anticorruption du groupe est également mise en oeuvre dans le cadre des relations avec les tiers Fournisseurs : voir la démarche d'évaluation des fournisseurs présentée sur la page suivante du site internet : <a href="https://www.lapostegroupe.com/fr/la-conformite-fournisseurs">https://www.lapostegroupe.com/fr/la-conformite-fournisseurs</a>
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	ESRS G1 G1-4 §25		Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p. 118)

### Compléments sur la lutte contre la corruption

Le dispositif de formation obligatoire à la lutte contre la corruption s'adresse aux cadres ainsi qu'aux cibles exposées, dont les acheteurs, prescripteurs, commerciaux, collaborateurs en relation avec des agents publics, auditeurs, cadres dirigeants. Ces formations visent à les former à la prévention et la détection de la corruption et le trafic d'influence. Le Groupe met à la disposition des entités des formations avec un tronc commun généraliste pour partager les notions clés suivantes : se sensibiliser à la corruption et s'approprier les terminologies, repérer les situations à risques (cadeaux, tiers intermédiaire, paiement de facilitation, etc), différents focus (cadeaux et invitations, conflits d'intérêts, partenaires non commerciaux, intégrité des tiers) et le dispositif d'alerte. Des cas pratiques, à travers des mises en situation en lien avec le métier des collaborateurs exposés viennent compléter le tronc commun et permettre de vérifier que les collaborateurs maîtrisent les règles anticorruption en vigueur au sein du groupe.

Toute remontée d'incidents, notamment par le dispositif d'alerte professionnelle ou le contrôle interne, donne lieu à une analyse qui détermine si des actions de remédiation sont nécessaires. Cette démarche peut prendre la forme d'adaptation des procédures ou d'enrichissement du dispositif de détection et de prévention. L'entité doit également évaluer la nécessité d'appliquer des sanctions disciplinaires en cas de non-respect des règles du code de conduite groupe comme le prévoit le règlement intérieur et si nécessaire de porter plainte.

### Compléments sur la prévention de la fraude au sein du Groupe La Poste

En 2023, le Groupe La Poste a lancé un plan de communication et de prévention des fraudes, escroqueries et vols. L'objectif : que les sujets de fraudes, escroqueries et vols soient connus et leur moyens de prévention maîtrisés par chacun des acteurs du Groupe.

Pierre angulaire de cette sensibilisation, le serious game de formation "Tous mobilisés contre la fraude" a été co-construit avec les branches et métiers. Ouvert à tous les postiers, il leur fait découvrir en un temps réduit les principaux risques de fraudes dans l'univers professionnel (corruption, etc.) et personnel (phishing, etc.) et les bons réflexes à avoir. Cette formation a été accompagnée d'un large plan de communication afin d'encourager chaque collaborateur à se former.

## GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel (p.120) Chapitre 4 (p.153) et section 7.2.3 (p.475)
206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	-		Document d'enregistrement universel Section 2.4 (p.121); voir "Compléments sur l'engagement des parties prenantes" p.XX.

## GRI 207 : Fiscalité 2019

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents		Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Chapitre 4 (p.153) et section 7.2.3 (p.475)
207-1 Approche de la politique fiscale	-	Politique fiscale et lutte contre l'évasion fiscale	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24) et Section 4.5.1 (p.208); Rapport d'activité intégré (p.72-73). La politique fiscale a été mise à jour courant 2024 et est disponible sur le site internet du groupe.
207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	-	Gestion des risques fiscaux	Document d'enregistrement universel Section 4.5.1 (p.208). La politique fiscale a été mise à jour courant 2024 et est disponible sur le site internet du groupe.
207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	-	Dispositif d'alerte	Document d'enregistrement universel Sections 2.3.2 (p.118) et 4.5.1 (p.208). La politique fiscale a été mise à jour courant 2024 et est disponible sur le site internet du groupe.
207-4 Reporting pays par pays	-		La politique fiscale a été mise à jour courant 2024 et est disponible sur le site internet du groupe.

## 2.3 NORMES ENVIRONNEMENTALES

### GRI 301 : Matières 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E5 E5-1 §12 ; E5-2 §17 ; E5-3 §21	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469, 473 à 484) et Politique Ressources.
301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	ESRS E5 E5-4 §31(a)	Optimiser l'utilisation des matières	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p. 175) ; Rapport du Comité de mission (p.19 et 21) ; Rapport d'activité intégré (p.51 et 78).
301-2 Matières recyclées utilisées	ESRS E5 E5-4 §31(c)	Utilisation des matières recyclées	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p. 175), Rapport du Comité de mission (p.19 et 21) ; Rapport d'activité intégré (p.51 et 78)
301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	ESRS E5	Gestion des emballages	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p. 175) voir "Compléments sur les actions du groupe La Poste en faveur de l'économie circulaire "

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
<b>CONSOMMATION RESPONSABLE DE PAPIER</b>					
Consommation totale de papier	LGLP	Tonnes	15 592	13 755	11 968
■ dont papier issu de forêts gérées durablement, éco-labellisé ou recyclé	LGLP	% du total	84,8	88,3	85,5
<b>DEVENIR LEADER SUR LES NOUVEAUX SERVICES DE PROXIMITÉ EN TERMES DE LOGISTIQUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>					
Quantité de matières collectées	Recygo et Nouvelle Attitude	Tonnes	115 674	107 111	87 056
■ dont matières valorisées en réemploi, réutilisation ou recyclage matière	Recygo et Nouvelle Attitude	Part en %	99	98	97
Sites clients de l'offre Recygo	Recygo	Nombre	19 450	23 000	25 800
Accompagnement en insertion	Nouvelle Attitude	Personnes	135	185	197

## Compléments sur les actions du groupe La Poste en faveur de l'économie circulaire

À chaque étape du cycle de vie des objets utilisés pour son fonctionnement, le groupe souhaite déployer les principes de l'économie circulaire. Ainsi, il agit, à travers ses approvisionnements et sa consommation de ressources, à donner une seconde vie aux équipements et à valoriser ses déchets. Il travaille sur les produits destinés aux clients, comme les enveloppes et colis postaux et les téléphones mobiles. Il travaille également sur ses propres équipements et fournitures, dont les équipements électriques et électroniques, les véhicules, le papier, les matériaux de chantier, l'eau, le mobilier, les emballages des activités logistiques et les vêtements professionnels.

### Produits destinés aux clients

Enveloppes, colis postaux et emballages vendus par La Poste	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ces objets sont éco-conçus. Leur épaisseur a été réduite tout en veillant à maintenir leur robustesse.</li> <li>■ Septembre 2023 : généralisation du double usage sur toute la gamme d'emballages à affranchir (plastique et carton).</li> </ul>
Téléphones mobiles	<p>Plan d'action de La Poste Mobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ au moins un modèle de téléphone reconditionné proposé dans les 430 principaux bureaux de poste d'ici 2025</li> <li>■ déploiement d'une offre de location de mobiles reconditionnés à partir de mi-2024</li> <li>■ reprise des téléphones usagés, avec valorisation financière dans certains cas</li> <li>■ test en 2024 dans deux régions de la récupération de tous les téléphones usagés, y compris ceux qui n'ont plus de valeur marchande, en vue de leur réemploi ou leur recyclage</li> </ul>
Cartes bancaires (La Banque Postale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Passage progressif à du plastique 100 % recyclé à partir de mi-septembre 2023</li> <li>■ Allongement de la durée de validité de 3 à 4 ans sur 98 % de la gamme, à partir de janvier 2024</li> <li>■ Expérimentation fin 2023 de collecte des cartes usagées en vue de leur recyclage, dans 263 bureaux de poste, avant généralisation prévue en 2024</li> </ul>

### Équipements et fournitures utilisés par le groupe La Poste

Papier	<p>En 2023, La Poste a rendu son plan de prévention et d'éco-conception des papiers graphiques à 2025 conformément à la réglementation. L'entreprise s'engage à : réduire sa consommation de 18 % ; passer à 40 % de papiers sans aucun perturbateur de recyclage ; identifier des alternatives aux encres à huiles minérales utilisées pour certains timbres ; s'approvisionner à 100 % en papier tracé recyclé ou issu de forêts gérées durablement, avec label.</p>
Emballages ménagers	<p>En 2023, La Poste a rendu son plan de prévention et d'éco-conception des emballages ménagers à 2025 conformément à la réglementation. L'entreprise s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ réduire de 50 % la mise en marché de produits emballés, tester des emballages réutilisables ; rechercher des alternatives aux blisters plastiques non recyclables ;</li> <li>■ intégrer 70 % de matière recyclée dans les emballages carton.</li> </ul>
Pièces détachées des machines de tri	<p>Afin d'allonger la durée de vie des machines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réemploi de pièces récupérées sur des machines mises au rebut (1,6M€ économisés en 2023)</li> <li>■ Impressions 3D de pièces détachées réalisées dans nos établissements (en 2023, 13 629 pièces produites, 37 000 heures d'impressions, 200 000 € économisés).</li> </ul>
Véhicules (Véhiposte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Véhiposte : 6 000 à 8 000 véhicules d'occasion commercialisés auprès de professionnels et des collaborateurs du groupe chaque année.</li> <li>■ Test lancé sur le réemploi des pièces issues de l'économie circulaire de ses véhicules, via un opérateur spécialisé et les garages prestataires de La Poste.</li> <li>■ Partenariat avec Michelin pour équiper les véhicules de facteurs avec des pneus sans air, plus robustes.</li> <li>■ Retrofit par Stellantis d'un camion postal thermique pour le transformer en véhicule électrique : homologation attendue pour début 2024.</li> </ul>
Vélos à assistance électrique (VAE) et sacoches de vélo	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réparation et entretien permettant de conserver les vélos en moyenne 5 ans et 26 000 km.</li> <li>■ Engagement à mettre en place de nouvelles pratiques d'ici 2025, pour envoyer en filière de reconditionnement tous les VAE, toutes les sacoches de vélo, et pour réutiliser ou recycler toutes les batteries.</li> <li>■ Test d'utilisation de vélos reconditionnés comme alternative à l'achat de vélos neufs.</li> <li>■ Signature dès 2022 de conventions de don avec le réseau des Recycleries Sportives pour le réemploi des sacoches.</li> </ul>

Vêtements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation depuis 2016 à des programmes collectifs de R&amp;D pour faire émerger une filière française de recyclage des vêtements professionnels, très complexes à traiter. Six tonnes de vêtements de facteurs ont été transmis aux industriels pour tester leurs process. Fin 2023, le consortium Nouvelles Fibres Textiles voit le jour avec une unité de traitement qui permettra un recyclage efficient et en France. Il s'appuie notamment sur une offre de collecte de Recygo et les moyens logistiques de La Poste.</li> <li>■ Décision en 2023 de la Branche Services-Courrier-Colis de recycler ses vêtements professionnels usagés grâce à cette nouvelle filière, tout en maintenant quelques partenariats de réemploi locaux, solidaires et maîtrisés.</li> <li>■ Le renouvellement des tenues des chargés de clientèle en bureaux de poste a été accompagné d'une grande opération de collecte des anciens gilets, massifiés dans 1600 bureaux puis dans les plateformes logistiques de Nouvelle Attitude. 4 tonnes de textiles ont été valorisées en upcycling par une start-up industrielle française.</li> </ul>
Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réflexions sur la conception des vêtements de travail et des colis pour diminuer la consommation de plastique et/ou augmenter la recyclabilité en fin de vie.</li> <li>■ Déploiement du recyclage systématique des films de palettisation, cerclages, bouteilles, etc.).</li> <li>■ Diffusion de consignes pour trouver des alternatives aux gobelets et bouteilles jetables en plastique, et référencement de fournitures adéquates par la direction des achats. Intégration de ce sujet dans une campagne de communication interne éco-gestes sobriété fin 2023.</li> </ul>
Restauration collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Exigences intégrées dans le cahier des charges sur la prestation de restauration collective sur de multiples sujets ESG dont la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets</li> <li>■ Mise en place de processus et de méthodes visant à éviter les pertes alimentaires quotidiennement,</li> <li>■ Sensibilisation des équipes en cuisine, et des convives.</li> <li>■ Innovations pour réduire les invendus.</li> </ul>
Bâtiments et matériaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Priorité donnée aux matériaux de construction à faible impact environnemental et sanitaire dans les cahiers des charges et appels d'offre de La Poste Immobilier</li> <li>■ Politique de prévention et de gestion des déchets de chantiers</li> <li>■ Diagnostic des produits équipements matériaux déchets (PEMD) exigé sur tous les chantiers conformément à la réglementation et objectif de généraliser les diagnostics ressources</li> <li>■ Réemploi de matériaux exigé dans plusieurs chantiers dans chaque région, afin de réduire l'empreinte carbone</li> <li>■ Objectif ambitieux de valorisation matière de 85 % des déchets non dangereux. Le taux de valorisation des déchets non dangereux issus des opérations immobilières suivies dans le reporting national de La Poste Immobilier, est pour 2023 de 88 %.</li> <li>■ Lancement fin 2023 d'une consultation pour monter un contrat-cadre avec un ou des prestataires de gestion des déchets de chantier, en vue d'optimiser le pilotage et les taux de valorisation.</li> <li>■ Rédaction d'une charte de réemploi pour venir compléter le kit de gestion des déchets.</li> </ul>

## GRI 302 : Énergie 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E1 E1-2 §25 (c) à (d) ; E1-3 §26 ; E1-4 §33	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469, 473 à 484) ; Rapport d'activité intégré (p.60 à 63)
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	ESRS E1 E1-5 §37 ; §38 ; §AR 32 (a), (c), (e) et (f)	Consommation en carburant	Document d'enregistrement universel Sections 4.2.1 (p.168) et 7.2.3 (p.480) ; Rapport du Comité de mission (p.20-21). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste".
		Consommation en énergie	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste".

## Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste

### Synthèse des consommations

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Total de la consommation énergétique	LGLP	GWh	9 137	8 783	8 345	- 5 %
■ dont transport flotte propre	LGLP	GWh	1 332	1 331	1 167	- 12 %
■ dont bâtiments	LGLP	GWh	1 456	1 454	1 280	- 12 %
■ dont transports sous-traités (routier, aérien)	LGLP	GWh	6 350	5 998	5 898	- 2 %
Consommation énergétique : total	La Poste	GWh	2 434	2 325	2 051	- 12 %
■ dont transport flotte propre	La Poste	GWh	585	574	550	- 4 %
■ dont bâtiments	La Poste	GWh	905	863	702	- 19 %
■ dont transports sous-traités (routier aérien)	La Poste	GWh	944	888	799	- 10 %
Consommation énergétique : total	La Poste	part en %	27	26	25	-

### Bâtiments

#### Consommation d'énergie et émissions de GES du parc immobilier détenu en propre ou géré directement par le groupe

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Surface des bâtiments	LGLP	millions de m <sup>2</sup>	12,7	12,3	13,1	7 %
Nombre de bâtiments certifiés (HQE, BREEAM, LEED, BDM, BBC, BEPOS) (hors promotion et copromotion)	La Poste Immobilier (LPI)	nombre	32 <sup>(a)</sup>	38	46	21 %
Parc immobilier	LPI	nombre immeubles	9 745	9 439	9 137	- 3 %
Parc immobilier	LPI	millions de m <sup>2</sup>	6,1	6	5,9	-2 %
Consommation énergétique bâtiments	LGLP	GWh	1 452	1 447	1 267	- 12 %
■ dont électricité	LGLP	GWh	807	827	780	- 6 %
Électricité d'origine renouvelable dans la consommation totale d'électricité	LGLP	part en %	85	90	89	
Installations photovoltaïques	LPI	nombre	51	54	57	6 %
Puissance photovoltaïque installée	LPI	MWc	6,8	8	10,1	26 %

(a) Dont 6 certifiés en conception.

Pour La Poste Immobilier, la performance énergétique des bâtiments doit être une priorité sur l'ensemble des opérations, notamment en réduisant drastiquement les besoins de chaud et de froid mais également en consommant mieux et au meilleur moment. 3 grands chantiers œuvrant pour plus de **sobriété énergétique** ont été menés en 2023 : améliorer la supervision énergétique de notre parc, renforcer la gestion de notre parc et la mise en œuvre de nos actions de performance énergétique et accompagner de façon efficiente les nouveaux usages.

Au-delà du suivi de l'intensité énergétique du parc, de nombreux autres indicateurs de pilotage associés sont suivis : évolution des consommations énergétiques des bâtiments, taux des investissements durables au GRGE (en %), nombre d'audits énergétiques du parc réalisés, nombre de projets relamping réalisés.

### Compléments sur les certifications ISO 14001

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Taux de couverture (collaborateurs)	LGLP	%	13	15	16
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	LGLP	%	32	31	26

## Transport

### Flotte détenue ou gérée directement par le groupe

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
<b>Nombre total de véhicules</b>	LGLP	nombre	109 001	104 713	121 337	16 %
<b>Nombre total de véhicules de service</b>	LGLP	nombre	66 731	65 007	73 818	14 %
Véhicules électriques de service	LGLP	nombre	16 807	18 955	22 513	19 %
■ dont deux roues électriques	LGLP	nombre	0	0	1	
■ dont trois roues électriques Staby	LGLP	nombre	7 927	8 800	8 375	- 5 %
■ dont quadricycles électriques	LGLP	nombre	1 271	1 088	845	- 22 %
■ dont véhicules légers électriques	LGLP	nombre	7 608	9 066	13 284	47 %
■ dont poids lourds électriques	LGLP	nombre	1	2	8	300 %
Part des véhicules électriques de service	LGLP	%	25	29	30	-
Véhicules alternatifs (GNV, GNC, HVO...) de service	LGLP	nombre	475	578	2 519	336 %
Véhicules essence/diesel de service	LGLP	nombre	49 891	46 765	48 786	4 %
■ dont deux roues motorisés	LGLP	nombre	198	138	110	- 20 %
■ dont véhicules légers	LGLP	nombre	49 410	46 358	48 451	5 %
■ dont quadricycles	LGLP	nombre	18	7	6	- 14 %
■ dont poids lourds	LGLP	nombre	265	262	219	- 16 %
■ dont norme euro 5	LGLP	%	20	13	7	-
■ dont norme euro 6	LGLP	%	70	76	77	-
<b>Véhicules de fonction</b>	LGLP	nombre	10 512	6 401	13 275	107 %
Véhicules électriques de fonction	LGLP	nombre	164	230	297	29 %
<b>Vélos</b>	LGLP	nombre	17 907	17 477	16 472	- 6 %
Vélos à assistance électrique	LGLP	nombre	17 780	17 388	16 419	- 6 %
<b>Chariots</b>	LGLP	nombre	2 330	2 761	2 866	4 %
Chariots électriques	LGLP	nombre	180	306	287	- 6 %
<b>Équipements de manutention</b>	LGLP	nombre	11 521	13 067	14 906	14 %
équipements de manutention électriques	LGLP	nombre	9 936	10 440	12 716	22 %
Total des kilomètres parcourus par la flotte de véhicules	LGLP	millions de km	1 122	1 150	1 261	10 %
Âge moyen de la flotte gérée	Véhiposte	ans	3,8	3,8	3,7	-1 %
Âge moyen de la flotte de poids lourds de GeoPost/DPDgroup	GeoPost/DPDgroup	ans	4,2	4,04	3,13	- 23 %

### Consommation énergétique du transport (scope 1)

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Consommation énergétique transport	LGLP	GWh	1 332	1 331	1 167	- 12 %
■ dont essence	LGLP	GWh	65	98	122	25 %
■ dont diesel/gazole	LGLP	GWh	1 258	1 220	1 031	-15 %
■ dont GNV	LGLP	GWh	0,75	0,60	0,50	- 17 %
■ dont GPL	LGLP	GWh	0,04	0,81	0,58	- 28 %
■ dont GNL	LGLP	GWh	8,5	12	12,1	0,83 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	ESRS E1		Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du Groupe La Poste".

### Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du Groupe La Poste

#### Consommation d'énergie des Bâtiments des sous-traitants

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Consommation énergétique : bâtiments	Sous-traitants LGLP	GWh	4,06	7,4	12,7	72 %

#### Consommation énergétique du transport sous-traité (scope 3)

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Total kilomètres parcourus : route	Sous-traitants LGLP	millions de km	3 142	3 126	3 272	5 %
Total kilomètres parcourus : train et bateau	Sous-traitants LGLP	km	460 365	434 883	365 995	- 16 %
Total des tonnes-kilomètres transportées : avion	Sous-traitants LGLP	tonnes.km	587 844 343	436 550 901	371 149 217	- 15 %
Consommation énergétique du transport sous-traité	Sous-traitants LGLP	GWh	6 354	5 998	5 898	-2 %

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
302-3 Intensité énergétique	ESRS E1 E1-5 §40 à §42		Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste" et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du Groupe La Poste".
302-4 Réduction de la consommation énergétique	ESRS E1	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste" et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du Groupe La Poste".
302-5 Réduction des besoins énergétique des produits et des services	ESRS E1	Optimisation des flottes et de leurs consommations	Document d'enregistrement universel Sections 4.2.1 (p.168) et 7.2.3 (p.480). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste" et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du Groupe La Poste".
		Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168). Voir "Compléments sur les consommations énergétiques au sein du Groupe La Poste" et "Compléments sur les consommations énergétiques en dehors du Groupe La Poste".

## GRI 303 : Eau et effluents 2018

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERSR	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E2 §AR 9 (b); E2-1 §12; E2-2 §16 et §19; E2-3 §20; ESRS E3 E3-1 §9; E3-2 §15, §17 à §18; E3-3 §20	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), (p.176) 7.2.2 (p.469, 473 à 484)
303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	ESRS 2 SBM-3 §48 (a); MDR-T §80 (f); ESRS E3 §8 (a); §AR 15 (a); E3-2 §15, §AR 20	Pilotage de la consommation en eau	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.176)
303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	ESRS E2 E2-3 §24	Pilotage de la consommation en eau	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.176)
303-3 Prélèvement d'eau	ESRS E3	Réduction des consommations	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.176)
303-4 Rejet d'eau	ESRS E3	Meilleure gestion de l'eau	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.176)
303-5 Consommation d'eau	ESRS E3 E3-4 §28 (a), (b), (d) et (e)	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.176)

### Compléments sur l'eau

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Consommation d'eau	LGLP	dam <sup>3</sup>	1 917	1 806	1 943

## GRI 304 : Biodiversité 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E4 E4-1 §AR 1 (b) et (d) ; E4-2 §20 et §22 ; E4-3 §25 et §28 (a) ; E4-4 §29	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1(p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Rapport d'activité intégré (p.14, 60 à 63 et 78).
304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	ESRS E4 §16 (a) i ; §19 (a) ; E4-5 §35		Document d'enregistrement universel Sections 1.5(p.87), 2.1.2 (p. 111), 4.2.3 (p.172) et 7.2.2 (p.473 à 484 et 493)
304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	ESRS E4 E4-5 §35, §38, §39, §40 (a) et (c)	Gestion des impacts	Document d'enregistrement universel Sections 4.2.3 (p.173) et 7.2.2 (p.469) ; Rapport du Comité de mission (p.21)
304-3 Habitats protégés ou restaurés	ESRS E4 E4-3 §28 (b) et §AR 20 (e) ; E4-4 §AR 26 (a)	Actions en faveur de la protection de la biodiversité	Document d'enregistrement universel Sections 2.1(p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.3 (p.475 à 484). Voir "Compléments sur les actions en faveur de la biodiversité".
304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	ESRS E4 E4-5 §40 (d) i	Impact sur les espèces	Document d'enregistrement universel Sections 4.2.3 (p.173) et 7.2.2 (p.469, 473 à 484). Voir "Compléments sur les actions en faveur de la biodiversité".

### Compléments sur les actions en faveur de la biodiversité

En 2023, **La Poste Immobilier** a mené divers chantiers visant à préserver la biodiversité :

- **Favoriser la biodiversité sur nos sites** : déploiement d'actions en faveur de l'amélioration des surfaces végétalisées, établissement d'un cahier des charges d'entretien et de gestion durable des espaces verts en vue de la consultation des entreprises d'entretien des espaces verts et l'acculturation des équipes aux actions en faveur de la biodiversité sur site.
- **Améliorer la biodiversité par des actions de long terme** : suivre la mise en place et maintenir les sites identifiés comme refuges LPO (Ligue de Protections des Oiseaux), déployer les contrats de performances biodiversité (CPB) en particulier en partenariat avec la CDC Biodiversité, étudier et accompagner les équipes sur d'autres typologies de certifications des projets (Biodivercity) et de gestion des espaces verts.
- **Mieux connaître l'importance écologique de nos sites** : continuer d'accompagner les équipes dans la réalisation de diagnostics écologiques, réaliser un état des lieux quantifié des différentes typologies d'espaces végétalisés présents sur le parc patrimonial et locatif LPI.
- **Établir une stratégie de gestion de l'eau** : établir une stratégie de gestion de l'eau, avec l'identification et l'état des lieux des pratiques en cours, un benchmark sur les solutions de monitoring et de gestion des consommations d'eau, afin d'établir une première feuille de route de gestion de l'eau sur l'ensemble du parc.

Dans le cadre de sa feuille de route, pour les nouveaux sites, il s'agit de limiter l'impact sur l'artificialisation des sols et d'intégrer la biodiversité comme un nouveau standard de qualité. Pour les sites existants, La Poste Immobilier vise l'objectif d'améliorer en biodiversité 1 000 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts d'ici à 2030.

Pour plus d'informations sur les engagements en faveur de la biodiversité, se référer au Document d'Enregistrement Universel de La Banque Postale (DEU 2023, section 2.2.1.3 p. 51 et section 2.4.1.2 p. 100).

## GRI 305 : Émissions 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
<b>3-3 Gestion des thèmes pertinents</b>	<b>ESRS E1</b> E1-2 §22 ; E1-3 §26 ; E1-4 §33 et §34 (b) ; E1-7 §56 (b) et §61 (c) ; <b>ESRS E2</b> §AR 9 (b) ; E2-1 §12 ; E2-2 §16 et §19 ; E2-3 §20	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Rapport d'activité intégré (p.7, 14, 77 et 78) ; Communication sur le Progrès.
<b>305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)</b>	<b>ESRS E1</b> E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (a) ; §46 ; §50 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 40 ; AR §43 (c) à (d)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212) ; Rapport d'activité intégré (p.7, 14, 77 et 78)
<b>305-2 Émissions directes de GES (Champ d'application 2)</b>	<b>ESRS E1</b> E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (b) ; §46 ; §49 ; §50 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 40 ; §AR 45 (a), (c), (d), et (f)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212) ; Rapport d'activité intégré (p.7, 14, 77 et 78) ; voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)".
<b>305-2 Émissions directes de GES (Champ d'application 2)</b>	<b>ESRS E1</b> E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (b) ; §46 ; §49 ; §50 ; §AR 25 (b) and (c) ; §AR 39 (a) to (d) ; §AR 40 ; §AR 45 (a), (c), (d), et (f)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212). Rapport d'activité intégré (p.7, 14, 77 et 78) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)".
<b>305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)</b>	<b>ESRS E1</b> E1-4 §34 (c) ; E1-6 §44 (c) ; §51 ; §AR 25 (b) et (c) ; §AR 39 (a) à (d) ; §AR 46 (a) (i) à (k)	Émissions de GES	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212) Rapport d'activité intégré (p.7, 14, 77 et 78) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)".

## Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)

### Synthèse des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
<b>Total des émissions de GES</b>	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	2 681 992	2 392 988	5 624 945 <sup>(a)</sup>	
■ dont émissions directes (Scope 1)	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	441 506	432 360	387 205	- 10 %
■ dont émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	63 415	49 908	37 681	-24 %
■ dont émissions indirectes (Scope 3)	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	2 042 022	1 802 331	5 200 060 <sup>(b)</sup>	172 %
● Cat. 1 - Produits et services achetés	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	1 474 661	
● Cat. 2 - Immobilisations	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	504 891	
● Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	107 737	
● Cat. 4 - Transport et distribution amont	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	2 177 071	1 910 720	2 204 326	23 %
● Cat. 5 - Déchets générés pendant les opérations	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	71 975	
● Cat. 6 - Déplacements professionnels	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	3 368	10 224	9 290	-9 %
● Cat. 7 - Déplacements domicile-travail	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	162 860	
● Cat. 8 - Actifs en leasing amont	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	1 373	2 853	5 240	84 %
● Cat. 9 - Transport et distribution aval	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	446 636	
● Cat. 10 - Transformation des produits vendus	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	NA	NA	NA	
● Cat. 11 - Utilisation des produits vendus	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	43	
● Cat. 12 - Fin de vie des produits vendus	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	13 115	
● Cat. 13 - Actifs en leasing aval	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	NA	NA	NA	
● Cat. 14 - Franchises	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	27 863	
● Cat. 15 - Investissements	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	116 953	
● Emissions extrapolées (Scope 3)	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	135 049	108 390	54 470	- 50 %
<b>Total des émissions de gaz à effet de serre</b>	<b>La Poste</b>	<b>tonnes éq. CO<sub>2</sub></b>	<b>607 487</b>	<b>543 855</b>	<b>478 473</b>	<b>- 12 %</b>
■ dont émissions directes (Scope 1)	La Poste	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	222 575	210 585	188 751	- 10 %
■ dont émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	La Poste	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	5 698	7 253	4 609	- 36 %
■ dont émissions indirectes (Scope 3) <sup>(c)</sup>	La Poste	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	379 214	326 018	285 113	- 13 %

(a) Selon la méthodologie de calcul des émissions de GES telles que publiées en 2022, le bilan de l'année 2023 est marqué par une baisse de -5 % des émissions (2 270 kteqCO<sub>2</sub> en 2023 vs 2 393 kteqCO<sub>2</sub> en 2022)

(b) La mesure de l'empreinte du scope 3 est désormais étendue à l'ensemble des 15 catégories du scope 3 tel que défini par le GHG Protocol

(c) Catégories 3.4 et 3.6 du scope 3.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Émissions GES/bâtiments	LGLP	tonnes éq. CO <sub>2</sub>	185 269	164 219	151 935 <sup>(d)</sup>	- 7 %
Part GES bâtiment / Total GES	LGLP	% du total	7	7	3	-

(d) En 2023, en plus des facteurs d'émission combustion, prise en compte des facteurs d'émission amont.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Émissions GES : gaz	LGLP	% du total	4	4	2	-
Émissions GES : électricité	LGLP	% du total	2	1,7	1	-
Émissions GES : chauffage urbain	LGLP	% du total	0,2	0,4	0,2	-
Émissions GES : fuel	LGLP	% du total	0,5	0,4	0,2	-
Émissions GES : transport <sup>(1)</sup>	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	2 361 673	2 120 379	2 590 253	22 %
Part GES Transport : Total GES	LGLP	% du total	88	89	46	-
Émissions GES : routier	LGLP	% du total	68,2	74	40	-
Émissions GES : aérien	LGLP	% du total	20	14	6	-
Émissions GES : ferré et maritime	LGLP	% du total	0,01	0,01	0,04	-
Émissions GES : non imputées	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	135 050	108 390	54 470	- 50 %
Part GES non imputés / Total GES	LGLP	% du total	5	5	1	-

### Émissions de GES du parc immobilier (scopes 1, 2 et 3)

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Émissions directes de GES (scope 1) liées à l'énergie dans les bâtiments	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	120 482	111 458	86 840	- 22 %
Émissions indirectes de GES (scope 2) liées à l'énergie dans les bâtiments	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	63 415	49 908	37 681	- 24 %
Scope 3 Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	22 173	
Scope 3 Cat. 8 - Actifs en leasing amont <sup>(1)</sup>	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	1 373	2 853	5 240	84 %

Pour La Poste Immobilier, le choix d'une énergie décarbonée guide les opérations avec une approche en coût global ; la notion de confort des utilisateurs ne devant pas être écartée pour autant. Notre stratégie de résilience climatique et de valorisation des actifs au travers respectivement de diagnostics et plans de travaux et des certifications est aussi un axe fort. 3 chantiers ont été menés en 2023 :

- **Réduire l'impact carbone de notre mix énergétique** grâce au remplacement des chaudières fioul et des projets de rénovation et de construction neuve moins carbonés.
- **Valoriser durablement nos actifs** via la systématisation des analyses de cycle de vie pour les projets de rénovation et construction neuf et via la poursuite de la politique de certification environnementale.
- **Connaître la vulnérabilité de nos actifs et en améliorer la résilience**, notamment par le déploiement des audits d'évaluation de la résilience de nos 50 actifs stratégiques.

### Émissions de gaz à effet de serre liées au transport (scopes 1 et 3)

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Émissions de GES (scope 1) liées à l'utilisation de la flotte	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	321 024	320 902	300 364	- 6 %
Scope 3 Cat. 3 - Activités liées aux consommations d'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	LGLP	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	ND	ND	85 563	
Scope 3 Cat. 4 - Transport et distribution amont <sup>(1)</sup>	sous-traitants	tonnes eq. CO <sub>2</sub>	2 040 649	1 799 478	2 204 326	22 %

(1) En 2023, en plus des facteurs d'émission combustion, prise en compte des facteurs d'émission amont.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
	LGLP					

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
305-4 Intensité des émissions de GES	ESRS E1 E1-6 §53 ; §54 ; §AR 39(c) ; §AR 53 (a)	Intensité	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212) ; Rapport d'activité intégré (p.77-78) Voir "Compléments sur le ratio d'intensité".

### Compléments sur le ratio d'intensité

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Ratio d'intensité	LGLP	tonnes éq CO <sub>2</sub> /CA en M€	77,5	67,6	165,3 <sup>(1)</sup>

(1) Selon la méthodologie de mesure 2022, le ratio s'établirait à 66,7 tonnes éq.CO<sub>2</sub>/M€.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
305-5 Réduction des émissions de GES	ESRS E1 E1-3 §29 (b) ; E1-4 §34 (c) ; §AR 25 (b) et (c) ; E1-7 §56	Amélioration de l'empreinte GES	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212) ; Rapport d'activité intégré (p.7, 14, 77 et 78) Voir "Compléments sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)"
305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	ESRS E2	Autres émissions	-
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	ESRS E2 E2-4 §28 (a) ; §30 (b) et (c) ; §31 ; §AR 21 ; §AR 26	Autres émissions	Document d'enregistrement universel Section 4.2.1 (p.168) et 4.6.3 (p.212) ; Rapport d'activité intégré (p.14, 77 et 78)

## GRI 306 : Déchets 2020

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS E5 §AR 7 (a) ; E5-1 §12 ; E5-2 §17 ; E5-3 §21	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1(p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484)
306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	ESRS 2 SBM-3 §48 (a), (c) ii et iv ; ESRS E5 E5-4 §30	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel Sections 1.1.1(p.48), 4.2.4 (p.173) et 4.4.2 (p.200)
306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	ESRS E5 E5-2 §17 et §20 (e) et (f) ; E5-5 §40 et §AR 33 (c)	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.173) et Politique Déchets.
306-3 Déchets générés	ESRS E5 E5-5 §37 (a), §38 à §40	Génération de déchets	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.175)
306-4 Déchets non destinés à l'élimination	ESRS E5 E5-5 §37 (b), §38 et §40		-
306-5 Déchets destinés à l'élimination	ESRS E5 E5-5 §37 (c), §38 et §40	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 4.2.4 (p.175)
306-3 Déversements significatifs	ESRS E2	Prévention des déversements	Document d'enregistrement universel Section 7.2.3 (p.481)

### Compléments sur les déchets<sup>(1)</sup>

Indicateur	Périmètre	Unité	2023
Quantité totale de déchets produite (37a)	LGLP	tonnes	119 845
■ dont quantité totale de déchets dangereux (39)	LGLP	tonnes	2 329
■ dont quantité totale de déchets non dangereux	LGLP	tonnes	117 516

Indicateur	Périmètre	Unité	2023
<b>DÉCHETS NON ÉLIMINÉS (VALORISÉS), PAR TYPES D'OPERATIONS DE VALORISATION</b>			
Quantité totale de déchets non éliminés (valorisés) (37b)	LGLP	tonnes	105 360
Poids de déchets dangereux	LGLP	tonnes	1 768
● envoyés en préparation en vue de la réutilisation (37b i)	LGLP	tonnes	50
● envoyés en recyclage matière (37b ii)	LGLP	tonnes	1 616
● envoyés en valorisation énergétique (37b iii)	LGLP	tonnes	100
● envoyés en autres opérations de valorisation (37b iii)	LGLP	tonnes	2
Poids de déchets non dangereux	LGLP	tonnes	103 592
● envoyés en préparation en vue de la réutilisation (37b i)	LGLP	tonnes	6 893
● envoyés en recyclage matière (37b ii)	LGLP	tonnes	94 749
● envoyés en valorisation énergétique (37b iii)	LGLP	tonnes	1 935
● envoyés en autres opérations de valorisation (37b iii)	LGLP	tonnes	15

(1) Ce reporting est un premier exercice consolidant des données liées à des déchets produits par des établissements du groupe La Poste. Le périmètre est partiel et sera étendu dans les années à venir.

Indicateur	Périmètre	Unité	2023
<b>DÉCHETS ÉLIMINÉS, PAR TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS</b>			
Quantité totale de déchets éliminés	LGLP	tonnes	14 485
Poids de déchets dangereux	LGLP	tonnes	561
● envoyés en incinération (37c i)	LGLP	tonnes	78
● envoyés en décharge (37c ii)	LGLP	tonnes	134
● envoyés vers les autres opérations d'élimination (37c iii)	LGLP	tonnes	349
Poids de déchets non dangereux	LGLP	tonnes	13 924
● envoyés en incinération (37c i)	LGLP	tonnes	678
● envoyés en décharge (37c ii)	LGLP	tonnes	3 652
● envoyés vers les autres opérations d'élimination (37c iii)	LGLP	tonnes	9 594
Indicateur	Périmètre	Unité	2023
Quantité totale de déchets non recyclés (37d) <sup>(a)</sup>	LGLP	tonnes	16 537
Pourcentage de déchets non recyclés (37d) <sup>(a)</sup>	LGLP	%	14

(a) Pour ces indicateurs, nous avons consolidé tous les déchets sauf ceux des catégories 37b i et 37b ii

## GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-2 §12 et §15 (a)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 475) et 7.2.3 (p.475 à 484)
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	ESRS G1 G1-2 §15 (b)	Évaluation environnementale des fournisseurs	Document d'enregistrement universel Sections 4.4.1 (p.196-98), 7.2.3 (p.484-485) et 7.2.6 (p.492); Rapport Développement Durable de Geopost (p.28). Voir "Compléments sur la politique d'achat responsable, pilier #2, objectif à 2030".
308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	ESRS 2 SBM-3 §48 (c) i et iv		Document d'enregistrement universel Section 4.4.1 (p.196-98), Sections 7.2.3 (p.484, 488), 7.2.6 (p.492); Rapport d'activité intégré (p.62); Rapport Développement Durable de Geopost (p.28). Voir ci-dessous "Compléments sur la politique d'achats responsables".

## Compléments sur la politique d'achats responsables

### Un ensemble de politiques encadre la mise en œuvre de l'engagement du groupe :

La politique Achats du groupe encadre l'ensemble de ses actions achat, qui s'applique sur le périmètre de La Poste SA et de La Poste Immobilier. Cette politique, mise à jour en 2019, pose le cadre de gouvernance et guide la filière achats et ses collaborateurs dans leurs actes quotidiens. Elle intègre les enjeux sociétaux et environnementaux et la garantie du respect des règles juridiques, des principes éthiques et de conformité en matière d'achats.

**La politique de Conformité des Achats**<sup>(1)</sup> est venue compléter la politique Achats en 2021. Elle énonce le socle commun des valeurs (ouverture, considération, équité, accessibilité, proximité et sens du service), des engagements<sup>(2)</sup> et des règles qui s'appliquent pour que la responsabilité sociale, sociétale et environnementale se décline au sein de la filière Achats et auprès de l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants.

Ces politiques posent les principes de conduite partagés entre La Poste, ses fournisseurs et ses sous-traitants à travers le respect :

- des hommes et des femmes (respect des droits humains, des libertés et de la santé sécurité des personnes sur toute la chaîne de valeur, lutte contre le travail illégal, protection des données personnelles des citoyens) ;
- de l'environnement (lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, utilisation durable des ressources) ;
- de la société (lutte contre la fraude, la corruption et les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts) ;
- des fournisseurs (égalité de traitement et transparence, respect des délais de paiement) ;
- des règles internationales (respect des lois d'embargo et des listes d'exclusion internationales).

Le groupe La Poste a poursuivi le déploiement de sa feuille de route à travers le **lancement du projet de Renforcement de la démarche achats responsables en mars 2022, qui pilote le déploiement de la Politique Achats Responsables**. Cette Politique Achats Responsables est disponible sur le site institutionnel du groupe. Il vise à faire des achats un levier de contribution aux quatre piliers de sa politique d'engagement sociétal et de performance globale. Dans ce cadre, la démarche Achats responsables se fonde sur trois niveaux d'exigences :

- assurer la conformité des achats, notamment le respect du devoir de vigilance ;
- formaliser et développer des exigences fortes à travers des critères de sélection dans les cahiers des charges, notamment en ce qui concerne l'impact environnemental et social des achats ;
- atteindre les ambitions d'achats auprès des structures inclusives, du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), et des PME.

Cette démarche est d'ores et déjà déclinée auprès de chacune de parties prenantes dans l'acte d'achat : la filière achats, les fournisseurs et les prescripteurs (voir compléments dans le DEU 2023 4.4.1. Politique d'achats responsables).

**La Charte des « engagements responsables et éthiques de la filière achats »** s'adresse aux collaborateurs de la filière achats afin qu'ils s'engagent à connaître et appliquer les règles achats du groupe. Ils s'engagent également à alerter sur le risque d'atteinte grave aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ou à l'environnement, dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs missions, au sein de La Poste Groupe ou chez l'un des fournisseurs. Enfin, ils s'engagent à respecter ces principes et à les promouvoir auprès de leurs prescripteurs et fournisseurs.

**La Charte d'engagements responsables et éthiques des prescripteurs** a été établie en décembre 2021 et diffusée en avril 2022. Ces collaborateurs sont en effet ceux qui entretiennent les relations avec les fournisseurs et qui doivent à ce titre connaître et respecter les règles et procédures achats, ainsi que les dispositifs relatifs à la conformité. Ce document leur rappelle les engagements du groupe en matière de conformité et d'éthique, ainsi que les engagements sociaux, sociétaux et environnementaux qu'ils se doivent de respecter et de promouvoir auprès des fournisseurs du groupe.

### La gouvernance des achats au sein du groupe La Poste fait intervenir notamment les directions, Comités et métiers suivants et permet une revue régulière des dispositions ESG dans les opérations achats :

- la direction des achats du groupe élabore notamment la politique de prévention des risques et des enjeux ESG sur les achats et pilote le dispositif d'évaluation des fournisseurs qu'elle met à disposition des entités du groupe. Elle assure également le traitement des alertes des fournisseurs. Afin de prévenir et limiter les impacts environnementaux et sociaux de ses achats, la direction des achats du groupe maintient une cartographie des risques sectoriels, qui inclut une vision par zone géographique (**Plan de vigilance**, en annexe du Document d'enregistrement universel du groupe La Poste). Cet outil permet à la filière Achats, au quotidien, de piloter et maîtriser les risques RSE en relation avec leurs fournisseurs ;

(1) La politique de Conformité des Achats est disponible sur le site institutionnel du groupe.

(2) Les quatre axes d'engagement sociétal du groupe : contribuer au développement et à la cohésion des territoires ; favoriser l'inclusion sociale ; promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ; œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

- **les category managers** définissent la stratégie achats de leurs portefeuilles, validée par les directeurs achats ;
- **le pôle Conformité et Achats responsables** de la direction développement outils, services à l'occupant et de proximité de la direction des achats groupe apporte son soutien à la filière Achats, notamment pour valider la conformité des stratégies achats définies et accompagner les démarches d'achats responsables notamment à travers l'intégration des enjeux ESG dans les dossiers achats (voir dispositif de gestion des risques RSE ci-dessous). Le Pôle est également chargé d'animer la communauté achats responsables via le réseau interne et des conférences ;
- **la Commission achats La Poste** (CALP) ;
- **les fiches de poste des équipes achats** incluent les compétences et attendus en matière d'achats responsables et de conformité. Une part importante des équipes achats est objectivée sur l'intégration de l'ESG dans leur métier ;
- **la direction juridique** accompagne la direction des achats pour faire de la veille réglementaire sur les sujets d'ESG ;
- **la direction de l'engagement sociétal**, chargée d'établir la politique RSE du groupe et de suivre sa déclinaison par les directions, dont la direction des achats. Elle est également chargée d'accompagner et d'éclairer les directions par son expertise sur les enjeux ESG.

La filière achats est organisée en directions achats opérationnelles par domaine lui assurant une vision globale, transversale et uniforme. Cela lui permet de mettre en œuvre une déclinaison opérationnelle au niveau local, assurant l'accès à tous aux consultations dans les territoires.

## LE DISPOSITIF DE GESTION DES ENJEUX ESG INTÉGRÉ AU PROCESSUS ACHATS

Dispositif	
 <p>① <b>Sourcing</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réflexion et définition du besoin du prescripteur</li> <li>■ Recherche des fournisseurs proposant des innovations RSE pertinentes en réponse aux besoins La Poste</li> <li>■ Participation à des salons et présentation de la stratégie achats aux fournisseurs</li> <li>■ Utilisation de plateformes de mise en relation et de référencement de marché</li> </ul>
 <p>② <b>Portail La Poste</b></p>	<p>Portail fournisseur accessible, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la simplification de la relation</li> <li>■ la digitalisation de la procédure</li> <li>■ une vue d'ensemble des marchés</li> <li>■ la traçabilité en temps réel du déroulé du processus des dossiers achats</li> <li>■ la traçabilité des actes</li> </ul> <p>Pour plus d'info : <a href="http://www.lapostegroupe.com/fr/espace-fournisseurs">www.lapostegroupe.com/fr/espace-fournisseurs</a></p>
 <p>③ <b>Appel d'offres et sélection</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration d'exigences ESG au cahier des charges</li> <li>■ Facilitation de l'accès aux marchés pour les entreprises inclusives et les PME</li> <li>■ Communication et signature de la Charte achats responsables par le fournisseur</li> <li>■ Évaluation des fournisseurs et des offres sur des critères ESG</li> <li>■ Évaluation de la solvabilité financière et du risque de dépendance</li> </ul>
 <p>④ <b>Contractualisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Insertion de clauses ESG dans le contrat</li> <li>■ Insertion de plans de progrès ESG</li> </ul> <p>À noter : 100 % des fournisseurs avec commande et/ou contrat ont signé les CGA, qui incluent les clauses ESG et 100 % des fournisseurs soumis à appels d'offres ont signé la Charte achats responsables</p>
 <p>⑤ <b>Vie du contrat</b></p>	<p>Le suivi de la performance ESG des fournisseurs comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des autoévaluations de la maturité ESG obligatoires pour tous les fournisseurs sous contrats portées par un outil interne, le Hub e-conformité fournisseur et/ou questionnaire interne de maturité</li> <li>■ Un programme de contrôles documentaires et d'audits menés par un tiers auditeur à la suite de ces autoévaluations, en cas de non-conformité suspectée</li> <li>■ Des points réguliers de suivi par l'acheteur</li> <li>■ Un contrôle et suivi de la santé financière et vérification du taux de dépendance à la publication des bilans des entreprises</li> <li>■ Un dispositif d'alerte et d'accompagnement des fournisseurs</li> </ul>

### Des outils pour renforcer le dispositif

Cartographie des risques sectoriels	<p>Mise à jour régulière de la cartographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Incluant une vision par zone géographique</li> <li>■ Déclinée au niveau secteur et pays selon six thématiques</li> </ul> <p>Cette cartographie est également utilisée pour l'exercice d'identification des risques d'atteinte grave à l'environnement, les droits humains et libertés fondamentales et les conditions de travail et de sécurité dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance</p>
Formation/animation des acheteurs et prescripteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Communauté achats responsables (350 personnes) animée par la direction achats et la direction de l'engagement sociétal</li> <li>■ Formation des acheteurs aux achats responsables</li> <li>■ Ateliers et conférences sur les achats responsables</li> <li>■ Challenge Achats récompensant les dossiers innovants</li> </ul>



Pour plus de détails, voir <https://www.lapostegroupe.com/fr/organisation-des-achats-au-sein-du-groupe>

Par ailleurs, après la signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables en 2022, La Poste SA, La Poste Immobilier, La Banque Postale et CNP Assurances ont obtenu le Label Relation Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) en septembre 2023, qui évalue les cinq domaines suivants :

- engagement et gouvernance de l'organisation dans une démarche d'achats responsables ;
- conditions de la qualité des relations fournisseurs-sous-traitants ;
- respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants ;
- intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats ;
- impact des achats sur la compétitivité économique de l'écosystème.

Ce label valorise la qualité des relations clients-fournisseurs et permet de développer la confiance au sein de la chaîne d'approvisionnement. Il est adossé à la norme ISO 20400:2017 (Achats responsables) et attribué pour une période de trois ans. Cet outil concret permet l'élaboration d'une stratégie durable et témoigne des engagements collectifs et responsables de La Poste, ainsi que de ses filiales aux côtés des territoires.

### QUELQUES ENGAGEMENTS PLUS EN DÉTAIL

**Achats de prestations de transport décarbonées :** La Poste prend un engagement fort : d'ici 2030, grâce à la conversion progressive du transport routier, 50 % des kilomètres parcourus par La Poste en France le seront en poids lourds bas-carbone. De ce fait, La Poste a investi 400 millions d'euros afin de convertir sa flotte de poids lourds aux énergies bas carbone et d'accompagner ses 600 transporteurs partenaires dans leur transition. Les équipes techniques, RSE et achats travaillent ensemble pour accompagner le déploiement de cette ambition forte auprès des fournisseurs.

**Achats de prestations de livraisons responsables et décarbonées :** 100 % des consultations de livraison contiennent un critère portant sur la gestion environnementale tel que la formation des chauffeurs à l'éco-conduite ou l'existence d'un système de traçabilité des consommations carburant. 100 % des accords-cadres sur la livraison intègrent des exigences sociales, en matière de respect du Code du travail et sur la prévention en matière de santé-sécurité. Les contrats prévoient que les salariés du fournisseur doivent être équipés d'équipements de protection individuels (gants, chaussures, masques). Des contrôles sont effectués sur site sur la possession des permis de conduire, et sur l'adéquation entre la plaque d'immatriculation et la norme Euro utilisées par le véhicule. Un contrôle de second niveau est fait sur le respect de la réglementation par les risk managers. Prescripteurs, acheteurs et équipe RSE participent régulièrement à un Comité « livraison » qui aborde notamment les sujets de prévention des risques en matière de santé, sécurité, de travail illégal, et de transition écologique. Les acheteurs de livraison sensibilisent leurs fournisseurs sur le développement durable. La Poste accompagne ses prestataires de livraison pour favoriser leur transition écologique :

- en leur expliquant la réglementation actuelle et l'écosystème ;
- en les informant sur les aides à disposition pour effectuer la transition écologique ;
- en leur proposant des tarifs négociés sur le GNV et le biogaz pour l'achat de carburant propre ;
- en réfléchissant à des pistes d'actions pour répondre à des cahiers des charges avec de fortes exigences en matière environnementale.

Un questionnaire sur les pratiques ESG a été envoyé aux livreurs. Il permettra au groupe d'améliorer sa connaissance du parc existant de livreurs en matière de pollution atmosphérique et d'émission de gaz à effet de serre (nombre de kilomètres parcourus, consommation de carburant du parc) ainsi que son reporting.

**Achats inclusifs :** Acteur de proximité, le groupe La Poste a pour ambition d'atteindre, en 2025, 40 millions d'euros d'achats auprès du secteur protégé et de l'insertion. Pour cela, la filière achats et ses interlocuteurs sont restés mobilisés, pour affecter, en totalité ou en partie, certaines natures d'achat de biens ou de prestations aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ou de l'insertion par l'activité économique (prestations d'impression, nettoyage, espaces verts, petit matériel d'entretien, etc.). Parmi les diverses initiatives soutenues par la Poste : pilotes pour le test du projet « diagnostic numérique handicap » de l'Agefiph (en réponse aux besoins croissants de compétences numériques, mais aussi à leur obligation en matière d'emploi de travailleurs handicapés) ; partenaire de Handeco et sa participation (conférences) au salon en ligne des achats solidaires ; partenaire de la plateforme de l'inclusion dont l'objectif est de développer le secteur de l'insertion notamment en rapprochant les donneurs d'ordre et les entreprises de ce secteur.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Achats	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	Md€ HT	4,5	4,5	5,5
Poids des TPE/PME/ETI	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	%	87	80	83
Collaborateurs de la filière achats formés aux achats responsables	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	Nombre	69	108	329
Ratio des collaborateurs de la filière achats formés aux achats responsables	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	%	ND	33	99
Taux de couverture des clauses sur le devoir de vigilance (fournisseurs sous contrat et/ Commande avec Conditions Générales d'Achat)	La Poste SA	%	100	100	100
Nombre de fournisseurs informés du dispositif d'autoévaluation	La Poste SA	Nombre	1 773	2 108	2 887
Nombre d'autoévaluation réalisées	La Poste SA	Nombre	270	462	652
Nombre d'audits documentaires réalisés	La Poste SA	Nombre	73	146	179
Achats auprès du secteur protégé et de l'insertion par l'activité économique	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	M€	13,5	17	22,8
Nombre de fournisseurs (SIAE)	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	Nombre	156	240	248
Achats effectués auprès du secteur adapté et protégé	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	M€	16,3	16,4	16,2
Nombre de fournisseurs (STPA)	La Poste SA, La Poste Immobilier et La Banque Postale	Nombre	358	256	316
Collaborateurs de la filière achats ayant signé les engagements responsables et éthiques	La Poste SA	%	100	100	100

## 2.4 NORMES SOCIALES

### Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste

Sujets matériels <sup>(a)</sup>	Thèmes significatifs	Documents clés présentant les politiques, mesures et résultats	Compléments exposés dans le présent cahier
Santé, sécurité et bien-être	Système de gestion de la santé au travail / Accidents du travail / Maladies professionnelles / Absentéisme / Sécurité routière / Bien-être et santé mentale	DEU – Section 4.3.3 Renforcer la qualité de vie et préserver la santé et la sécurité au travail (p.190)	Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail (p.XX) et les accidents et maladies professionnels (p.XX)
Compétences et employabilité	Gestion de talents / Développement de carrière / Développement des compétences / Formations professionnelles / Employabilité	DEU – Sections 4.3.1 Les politiques sociales comme levier de développement (p.184) et 4.3.2 Un employeur responsable et inclusif (p.186)	Compléments sur le recrutement des jeunes professionnels (p.XX) et le turnover (p.XX)
Cadre de travail et engagement	Conditions de travail / Cadre et environnement de travail / Dialogue social / Politiques de rémunération / Avantages des employés / Évolutions futures du travail (automatisation)	DEU – 4.3.4 Maintenir un dialogue social soutenu (p.191) et 4.3.5 Garantir des dispositifs de rémunération et de protection sociale équitables et de qualité (p.193)	Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants (p.XX), respect des droits humains par les activités de Bancassureur (p.XX) et les avantages accordés aux salariés (p.XX) et le dialogue social (p.XX)
Diversité et inclusion	Égalité professionnelle / Inclusion sociale / Insertion et égalité des chances / Droits humains et des libertés fondamentales / Lutte contre toutes formes de discriminations / Harcèlement	DEU – Sections 4.3 Social, politique diversité et inclusion (p.183) ; 4.3.1 Les politiques sociales comme levier de développement (p.184) ; 4.3.2 Un employeur responsable et inclusif (p.186) et 4.3.3 Renforcer la qualité de vie et préserver la santé et la sécurité au travail (p.190)	
Communication et dialogue	Dispositif d'information - communication / Consultation	DEU – 4.3.4 Maintenir un dialogue social soutenu (p.191)	Complément sur le dialogue social (p.XX)

(a) Selon l'étude de double matérialité menée en 2022.

## GRI 401 : Emploi 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Rapport d'activité intégré (p. 14, 20 à 27 et 79-80) ; Communication sur le Progrès ; voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	ESRS S1 S1-6 §50 (c)	Recrutement	Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.185), 4.3.2 (p.189), 4.3.6 (p.195) et 7.2.3 (p.477 et 482) Voir "Compléments sur le recrutement des jeunes professionnels".

### Compléments sur le recrutement des jeunes professionnels

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Nombre de stagiaires accueillis	La Poste	Nombre	4 300	4 068	4 497
■ dont issus des QPV <sup>(a)</sup>	La Poste	%	11 %	23 %	11 %
Stagiaires de classe de 3 <sup>ème</sup> accueillis	La Poste	Nombre	800	849	475
■ dont issus des collèges des quartiers défavorisés REP/PER+	La Poste	%	11 %	12 %	42 %
Jeunes formés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	LGLP(France)	Nombre	4 182	3 474	4 124
■ dont issus de QPV <sup>(a)</sup>	La Poste	%	12 %	23 %	11 %
Taux de BOE <sup>(b)</sup>	La Poste	Taux en %	8,66	8,77	9,33
Jeunes bénéficiant du dispositif au sein de l'Envol	La Banque Postale	Nombre	508	535	508

(a) QPV = quartiers prioritaires de la politique de la ville.

(b) Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	ESRS S1 S1-6 §50 (c)	Rotation du personnel	Document d'enregistrement universel Section 4.3.1(p.185) et 4.3.6 (p.195). Voir "Compléments sur le taux de turnover".

### Compléments sur le taux de turnover

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Taux de turnover	La Poste	%	4,9	6,32	7,13

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	ESRS S1 S1-11 §74 ; §75 ; §AR 75	Avantages du personnel	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24), Section 4.3.5 (p.193) et Chapitre 6 Section 3.15 (p.284), note 9 (p.292) et note 30 (p.319) ; Rapport d'activité intégré (p.72-73). Voir "Compléments sur les avantages accordés aux salariés".

### Compléments sur les avantages accordés aux salariés (Rémunérations et avantages)

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Rémunération annuelle brute moyenne	LGLP(France)	Euros	33 258	34 848	35 511
Rémunération annuelle brute moyenne Femmes	LGLP(France)	Euros	32 494	33 910	35 293
Rémunération annuelle brute moyenne Hommes	LGLP(France)	Euros	34 036	35 733	35 731
Montant versé au titre de l'intéressement sur les résultats de l'exercice	La Poste	Millions d'euros	126	181	109

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Collaborateurs du Groupe détenant un PEG ou un PERCOL	LGLP(France)	Nombre	169 518	174 774	175 953
Collaborateurs du Groupe détenant un PEG ou un PERCO Groupe	La Poste	Nombre	145 144	149 786	151 261
Collaborateurs détenant un PEG ou un PERCO Groupe	Filiales	Nombre	9 797	9 526	9 994
Montant total PEG et PERCO Groupe	La Poste	Millions d'euros	1 016	980	1 106
Montant total PEG et PERCO Groupe	Filiales	Millions d'euros	43	1 393	1 618
Abondement net versé par l'entreprise	LGLP(France)	Millions d'euros	32	37	42
Part de l'investissement socialement responsable dans les encours de l'épargne salariale	LGLP(Europe)	%	100	100	100
Répartition des dépenses en matière d'activités sociales	LGLP(France)	Millions d'euros	186	183	189
Restauration et secteur économique	LGLP(France)	Millions d'euros	102,7	81,8	107,9
Restauration et secteur économique	LGLP(France)	%	55,2	44,7	53,9
Activités sportives et culturelles	LGLP(France)	Millions d'euros	42	39	38,3
Activités sportives et culturelles	LGLP(France)	%	22,3	21,2	19,1
Enfance	LGLP(France)	Millions d'euros	28,1	28,9	33,5
Enfance	LGLP(France)	%	15,1	15,8	16,7
Prévoyance et solidarité	LGLP(France)	Millions d'euros	14	17	9,7
Prévoyance et solidarité	LGLP(France)	%	7,4	9,3	4,8
Collaborateurs en télétravail	LGLP(Europe)	Nombre (données arrondies)	7 362	38 832	40 758

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
401-3 Congé parental	ESRS S1 S1-15 §93	Soutien à la parentalité	Document d'enregistrement universel Section 7.2.3 (p.478)

## GRI 402 : Relations employés/direction 2016

Norme GRI	Équivalence CSR - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20(c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) and (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484). Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX).
402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	ESRS S1	Dialogue social	Document d'enregistrement universel Sections 4.3.4 (p.191), 4.7.3 (p.476), 7.2.4 (p.489). Voir "Compléments sur les négociations collectives (p.XX)" et "Compléments sur le dialogue social".

### Compléments sur le dialogue social

Le groupe La Poste dispose d'une politique de communication et dialogue qui repose sur les pratiques suivantes :

- **Respect et écoute vis-à-vis de toutes les parties prenantes**, au premier rang desquels figurent les collaborateurs (symétrie des attentions)<sup>(1)</sup>
- **Prise en compte de toutes les expressions et communication régulière de La Poste envers ses salariés** : échanges managériaux quotidiens, hebdomadaires, mensuels, annuels avec chacun des salariés ; temps de communication et de dialogue à la prise de service, pour partage des attentes de la journée et des problématiques rencontrées (brief quotidien) ; communication institutionnelle *via* les espaces-temps communication (ETC) sur les grands sujets de la vie de l'entreprise et démarche participative systématique : construction du plan stratégique, etc.
- **Médias internes** : intranet sur la vie quotidienne, forum intranet RH
- **Possibilité d'expression en cas d'alerte**
- **Écoute individuelle et collective** pour résoudre les problèmes et améliorer la qualité de vie au travail, avec le **réseau des Médiateurs de la vie au travail**. Ce réseau propose un soutien notamment aux collaborateurs les plus fragiles (aides financières, logement, etc.)
- **Enquête annuelle (baromètre d'engagement)** auprès de tous les salariés du groupe, et enquêtes infra annuelles pour recueillir les avis sur les actions qui se déroulent en cours d'année.

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Délai de préavis	La Poste	Semaines	12	12	12
Préavis et dispositif de consultation dans les accords de négociation collective	La Poste	Oui/Non	oui	oui	oui
Collaborateurs représentés dans les instances de représentation collective CHSCT	LGLP (France)	%	100	100	100
Saisines traitées par la médiatrice Vie au travail	LGLP	Nombre	315	330	347
Respect des libertés syndicales ou de négociations collectives	LGPL (France)	%	100	100	100

(1) Programmes déclinés dans les branches : « Echangeons » à la BSCC, groupe d'écoute « ParlonZen », visite terrain au travail.

**En matière d'impact**, le groupe La Poste a défini pour 2023 une ambition forte de sensibilisation et de mobilisation des postiers face aux enjeux sociétaux, environnementaux et de gouvernance. Pour concrétiser cette ambition forte et systémique, huit actions ont été proposées :

- **Intégrer des critères RSE dans la rémunération variable** des postiers, avec déploiement sur les 6 000 managers du Groupe
- **Déployer la fresque du climat** (avec 50 000 postiers formés)
- **Développer et déployer une offre complète de formation ESG** pour les postiers pour sensibiliser aux enjeux et opportunités et permettre de l'intégrer au quotidien
- **Identifier et animer des ambassadeurs / sentinelles** (au-delà des filières RSE) pour participer à la diffusion de la culture ESG et faciliter des remontées issues du terrain sur des projets ou initiatives
- **Accélérer le développement du mécénat de compétences ponctuel**
  - Sensibiliser l'ensemble des postiers aux écogestes
  - Valoriser et faire connaître les actions du Groupe illustrant nos engagements extra-financiers
  - Mettre en place un process d'amélioration continu nourri par le retour des postiers et mesurer l'impact des actions

## GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36(a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Sujets matériels	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX).
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	ESRS S1 S1-3 §32 (b) and §33	Risques liés à la santé-sécurité	Document d'enregistrement universel Sections 4.2.1 (p.170), 4.3.1 (p.184), 4.3.3 (p. 190), 7.2.2 (p.469) et 7.2.3 (p.479 et 483). Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".
403-3 Services de santé au travail	ESRS S1		Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184), 4.3.3 (p. 190), 7.2.3 (p.479 et 483), 7.2.6 (p.493). Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".
403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	ESRS S1		Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184), 4.3.3 (p. 190) et 7.2.3 (p.479 et 483). Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".
403-5 Formation des travailleurs à la santé et à sécurité au travail	ESRS S1	Sensibilisation et formation	Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184), 4.3.3 (p. 190), 7.2.3 (p.479 et 483), 7.2.6 (p.493). Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	ESRS S1 et S2		Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184), 4.3.3 (p.190), 7.2.3 (p.479 et 483) Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".

Norme GRI	Équivalence CSR - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	ESRS S2 S2-4 §32 (a)		Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184), 4.3.3 (p. 190) et 7.2.3 (p.487). Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".
403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-14 §88 (a) ; §90		Voir "Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail".

### Compléments sur les actions en matière de santé et sécurité au travail

La Poste met en œuvre **des dispositifs en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail**, en tenant compte de l'évolution des attentes des salariés. La qualité de vie au travail des postiers est **mesurée tous les ans**.

Cette politique **est portée dans toute l'entreprise** par la ligne managériale, les responsables ressources humaines, les services de santé au travail, les préventeurs, les ergonomes, les assistants sociaux, en lien étroit avec les représentants du personnel.

■ **La Poste place la protection de la santé des postiers comme un prérequis à toutes ses activités**

Elle met en œuvre **des dispositifs adaptés à la diversité de ses métiers** pour garantir des conditions de travail de qualité, réduire les causes d'accidentologie, de maladies professionnelles et l'absentéisme. Les politiques de prévention privilégient **la prévention primaire**, qui est la plus efficace, car elle vise la **réduction des facteurs de risque**.

**La prévention des risques physiques** intègre l'ergonomie et la sécurité des équipements et des modes de locomotion, l'organisation du travail et l'environnement de travail, la formation aux bons gestes de travail.

**La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)** se déploie y compris pour les postiers ayant des postes de travail tertiaires. Des équipements innovants de prévention sont expérimentés.

■ **Une démarche de qualité de vie et des conditions de travail durables**

La prévention des risques psycho-sociaux se traduit dans « les essentiels de la QVT », une démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail conçue avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT). Cette démarche identifie les situations de tension ou de stress ressenties par les équipes dans la vie au travail. Elle est placée **sous la responsabilité des Comités de direction** et **associe les managers, les ressources RH spécialisées et les postiers**.

**Implication des managers et renforcement de l'appui de la filière RH aux managers**

Mobiliser les managers aux enjeux de santé et sécurité au travail

- Placer l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail sous **la responsabilité des managers**
- Les actions sont définies par des échanges collectifs réguliers avec les acteurs RH : DRH /RRH, services de santé, préventeurs, ergonomes, assistants sociaux

Développer la prévention des risques physiques

**Prévention des troubles musculo-squelettiques**

- Démarche TMS Pro engagée avec la CNAM à la distribution (bons gestes aux postes de travail)
- Bien dans son travail sur écran pour les postes tertiaires
- Conception d'un nouveau modèle de bureau de poste en associant la médecine du travail et des ergonomes

Renforcer la prévention des risques psycho-sociaux

La démarche « **Les Essentiels QVT** » est lancée dans toutes les Branches et directions transverses. Elle s'appuie sur les résultats du baromètre d'engagement

Prendre en compte la santé / sécurité dans la conception des nouvelles organisations

Développer le travail **pluri disciplinaire** pour les projets nationaux en amont des études locales. Assurer le suivi des mises en place et faire un bilan partagé en Commissions nationales santé sécurité au travail

Prévenir les incivilités et les agressions

Un nouveau plan d'action national **prévention des incivilités**

- Dépôt de plainte systématique de La Poste pour renforcer l'accompagnement des victimes
- Travail sur les évolutions de procédures pouvant générer des incivilités fréquentes
- Actions ciblées sur les bureaux de poste les plus exposés
- Communication externe pour démontrer au grand public l'engagement de La Poste dans la lutte contre les incivilités

### Actions pour lutter contre les accidents

Mobilisation et développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formation des managers à l'analyse des causes des accidents de travail</li> <li>■ Démarche POSST (Prévention par l'Observation Santé et Sécurité au travail : identification de situations dangereuses en milieu de travail) portée par les managers</li> </ul>
Manutention et chutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plan d'action <b>peak period</b> en établissements courrier / colis et en bureau de poste</li> <li>■ Poursuite du déploiement de « Prév'ilôt » en bureau de poste, équipement qui permet d'alterner station debout, station assise</li> <li>■ Campagne de <b>prévention du risque de chute</b> de plain-pied et dans les escaliers</li> <li>■ Poursuite des expérimentations d'exosquelettes en PIC</li> <li>■ Nouveaux matériels (chariot, automatisation/mécanisation en plateforme colis)</li> </ul>
Risque routier	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Opération « <b>On roule tous pour la sécurité</b> » pour prévenir les accidents en VAE et STABY</li> </ul>
Actions concernant plus particulièrement les femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mise en place en 2022 de <b>groupes d'écoute de femmes</b> managers et agents : <ul style="list-style-type: none"> <li>● mieux comprendre les difficultés des postières qui les exposent au risque d'accident,</li> <li>● mettre en place des actions de prévention spécifiques</li> </ul> </li> </ul>
Actions concernant les personnels temporaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un dispositif d'habilitation au poste de travail à la BSCC pour tous les <b>nouveaux arrivants</b>, postiers permanents, CDD alternants et intérimaires</li> <li>■ Nouvelle communication sur <b>l'accueil et l'intégration</b> des nouveaux arrivants en bureau de poste et en centre financier (CREC) prévention des incivilités, prévention des risques de chute, réglage du poste de travail.</li> </ul>

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Médecins du travail	La Poste	Personnes physiques	105	104	96
Infirmiers en santé du travail	La Poste	Personnes physiques	124	116	116
Assistants sociaux	La Poste	Equivalent Temps Plein	210	198	180
Assistants service santé au travail	La Poste	Personnes physiques	111	110	105
Formation Santé Sécurité au travail <sup>(a)</sup>	LGLP (France)	%	100	100	100

(a) Tous les nouveaux salariés bénéficient d'une formation santé et sécurité, avec une actualisation régulière. Des actions collectives sont également mises en œuvre dans tous les établissements

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
403-9 Accidents du travail	ESRS S1 S1-4, §38 (a) ; S1-14 §88 (b) et (c) ; §AR 82	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 4.3.3 (p. 190) et 4.3.6 (p.195). Voir "Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles".
403-10 Maladies professionnelles	ESRS S1 S1-4, §38 (a) ; S1-14 §88 (b) et (d) ; §89 ; §AR 82	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Section 4.3.3 (p. 190) et 4.3.6 (p.195). Voir "Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles".

### Compléments sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Jours d'absence pour accidents de travail et trajet ou maladies professionnelles	LGLP (Europe)	Nombre de jours calendaire	833 716	811 164	775 924	-4 %
Décès (accident de trajet)	La Poste	Nombre	2	3	0	
Décès (accident de service)	La Poste	Nombre	1	1	4	
Absentéisme pour maladie	LGLP (France)	%	7,34	7,90	7,21	-9 %
Absentéisme pour maladie	LGLP (France)	Nombre de jours calendaires	5 590 000	5 796 515	5 078 153	-12 %
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL <sup>(a)</sup> ET DE TRAJET (FONCTIONNAIRES ET SALARIÉS)</b>						
Nombre d'accidents avec arrêt	La Poste	Nombre	6 349	5 322	4 914	-8 %
● Femmes	La Poste	Nombre	3 790	3 169	2 905	-8 %
● Hommes	La Poste	Nombre	2 559	2 153	2 009	-7 %
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	La Poste	Nombre	1 088	991	887	-10 %
● Femmes	La Poste	Nombre	653	556	514	-8 %
● Hommes	La Poste	Nombre	435	435	373	-14 %
<b>NOMBRE D'INCAPACITÉS <sup>(b)</sup> PERMANANTES (PARTIELLES ET TOTALES NOTIFIÉES À L'ENTREPRISE PENDANT L'ANNÉE)</b>						
Consécutives à des accidents de trajet	La Poste	Nombre	54	40	44	10 %
● Femmes	La Poste	Nombre	28	20	23	15 %
● Hommes	La Poste	Nombre	26	20	21	5 %
Consécutives à des accidents de service ou du travail	La Poste	Nombre	186	181	160	-12 %
● Femmes	La Poste	Nombre	116	117	98	-16 %
● Hommes	La Poste	Nombre	70	64	62	-3 %

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
<b>NOMBRE D'AGENTS ATTEINTS PAR DES AFFECTIONS PATHOLOGIQUES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL ET CARACTÉRISATION DE CELLES-CI <sup>(c)</sup></b>						
<b>Dénomination de la maladie</b>	<b>La Poste</b>	<b>Nombre</b>	<b>494</b>	<b>404</b>	<b>441</b>	<b>9 %</b>
Acide chromique et dérivé	La Poste	Nombre	0	0	0	
Amiante (30)	La Poste	Nombre	0	0	0	
Cancer bronchopulmonaire (30 bis)	La Poste	Nombre	1	0	0	
Lésions cutanées (sels de nickel)(37)	La Poste	Nombre	0	0	0	
Surdité (42)	La Poste	Nombre	0	0	0	
Affections périarticulaires (57)	La Poste	Nombre	474	388	401	3 %
Lésions cutanées (65)	La Poste	Nombre	0	0	0	
Rachis lombaire (97)	La Poste	Nombre	0	0	0	
Rachis lombaires (98)	La Poste	Nombre	0	0	14	
Lésions chroniques du ménisque	La Poste	Nombre	0	0	2	
Autres	La Poste	Nombre	19	16	24	50 %
<b>CERTIFICATION ISO 45001</b>						
Taux de couverture (collaborateurs)	LGLP	%		3	3	
Taux de couverture (chiffre d'affaires)	LGLP	%		7	8	

(a) Y compris les accidents de service pour les fonctionnaires.  
 (b) Ces incapacités peuvent résulter d'accidents survenus pendant l'année ou au cours des années précédentes.  
 (c) Tableau de recensement des maladies professionnelles reconnues au cours de l'année. Les numéros figurant après les libellés renvoient à la codification du Code de la Sécurité Sociale (article R. 421-3).

## GRI 404 : Formation et éducation 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
<b>3-3 Gestion des thèmes pertinents</b>	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40(a) ; S1-5 §44 ; §47(b) et (c) ; ESRS S2 §11(c) ; S2-1 §14 ; §17(c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36(a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1(p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Rapport d'activité intégré (p. 14, 20 à 27 et 79-80). Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX).
<b>404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé</b>	ESRS S1 S1-13 §83(b) et §84	Indicateurs	Document d'enregistrement universel Sections 2.1.2 (p.110), 4.3.2 (p.186), 4.3.6 (p.195). Voir "Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle".
<b>404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés</b>	ESRS S1 S1-1 §AR 17 (h)	Renforcer l'employabilité des collaborateurs	Document d'enregistrement universel Sections (p.110), 4.3.2 (p.186), 4.3.6 (p.195) ; Rapport d'activité intégré (p.22). Voir "Compléments sur la formation et l'évolution

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
			professionnelle".
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	ESRS S1 S1-13 §83 (a) et §84	Revue de talents	Afin de connaître les compétences et les souhaits d'évolution des collaborateurs du Groupe La Poste, les managers sont responsabilisés dans le recueil des souhaits d'évolution des collaborateurs lors des entretiens professionnels et revues de talents.

## Compléments sur la formation et l'évolution professionnelle

### Accélérer dans la formation à la RSE pour une intégration dans le quotidien des postiers

Pour réussir sa transformation durable, il est essentiel pour La Poste d'embarquer l'ensemble des postiers et de leur permettre d'intégrer les engagements du Groupe dans leur métier au quotidien. À cette fin, une offre complète de formation a été déclinée au sein des branches. En mars 2023, un socle de formation en ligne "Les essentiels de la RSE pour tous" a été ouvert aux collaborateurs afin de les acculturer aux engagements du Groupe et d'en faire des ambassadeurs. Fin 2023, 35 732 formations ont été suivies et le module de la plateforme comptait 3 262 abonnés à la formation et 19 317 utilisateurs uniques. Ce dispositif s'ajoute au déploiement de la Fresque du climat, qui a été suivie par 16 477 collaborateurs au 31 décembre 2023.

En complément, la RSE est intégrée dans les parcours métier au rythme de l'évolution des formations dans chaque direction et branche. À titre d'exemple, la BSCC vise d'ici 2025 à former 100 % des marketeurs à l'éco-socio-conception et 100 % de ses conducteurs à écoconduite.

### Indicateurs liés à la formation et l'évolution professionnelle

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Dépenses de formation	LGLP (Europe)	% de la masse salariale	4,8	4,1	3,85
Collaborateurs ayant reçu au moins une formation	LGLP (France)	Nombre	189 882	181 877	182 601
Heures de formation	LGLP (Europe)	Nombre	5 518 097	4 789 118	6 913 674
Heures de formation par personne formée	La Poste	Nombre	31	29	31
Jours de formation	LGLP (France)	Nombre	742 469	660 568	640 793
Collaborateurs ayant évolué vers les fonctions publiques	La Poste	Nombre	164	141	170
Collaborateurs qui ont pu créer ou racheter leur entreprise	La Poste	Nombre	198	224	205
Collaborateurs ayant évolué vers l'ESS	La Poste	Nombre	170	120	37
Acteurs de l'évolution professionnelle en territoire	La Poste	Nombre	ND	268	243
Collaborateurs promus	LGLP (France)	Nombre	18 000	14 259	14 053
Collaborateurs promus	LGLP (Europe)	Nombre	15 834	16 283	15 855
Taux de promotion	LGLP (Europe)	%	8	8,2	6,7

## GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) and (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) and (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) and (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Rapport d'activité intégré (p. 14, 20 à 27 et 79-80) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d) ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) ; S1-9 §66 (a) to (b) ; S1-12 §79	Diversité au sein du Conseil d'administration	Document d'enregistrement universel Section 5.1.1 (p.222) Voir ci-dessous "Compléments sur la mixité au sein des organes de gouvernance"

### Compléments sur la mixité au sein des organes de gouvernance

Part des femmes dans les instances de gouvernance	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2024
Conseil d'administration (administrateurs, hors censeurs) <sup>(a)</sup>	42,9 %	47,6 %	43 %
Comité qualité et développement durable	71 %	57 %	71 %
Comité des missions de service public	43 %	50 %	43 %
Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	0 %	25 %	25 %
Comité d'audit	20 %	20 %	20 %
Comité stratégique et des investissements	60 %	66,6 %	56 %
Comité exécutif	22,2 %	30 %	30 %
Pour rappel : part des femmes <sup>(c)</sup>	52,7 %	52,8 %	52,6 %

(a) Hors représentants des salariés (conformément à la loi Copé-Zimmermann).

(b) Calculé en incluant une censeuse.

(c) Sur périmètre La Poste.

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d) ; ESRS S1 S1-6 §50 (a) ; S1-9 §66 (a) to (b) ; S1-12 §79	Diversité au sein des collaborateurs	Document d'enregistrement universel Sections 4.3.1 (p.184) ; 4.3.2 (p.186) et 4.3.3 Renforcer la qualité de vie et préserver la santé et la sécurité au travail (p.190) ; Rapport d'activité intégré (p. 14 et 79-80). Voir "Compléments sur l'insertion professionnelle des jeunes (p.XX) et "Compléments sur la diversité au sein des employés".

### Compléments sur la diversité au sein des employés

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Personnes en situation de handicap recrutées	La Poste	Nombre	150	138	199
Personnes en situation de handicap recrutées CDI	La Poste	Nombre	41	65	104
Collaborateurs avec une reconnaissance du handicap	La Poste	Nombre	9 516	9 367	9 177
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	La Poste	Nombre	11 084	10 901	10 620
Heures supplémentaires	LGLP (France)	Nombre	2 750 616	3 688 570	4 567 481

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	ESRS S1 S1-16 §97 et §98	Égalité Femme / Homme	Index d'égalité femme/homme. Voir "Compléments sur l'égalité femmes / hommes".

### Compléments sur l'égalité femmes / hommes

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Index égalité Homme / Femme	La Poste	ratio S/100	94	94	94
Taux de femmes parmi les promotions	La Poste	%	53,3	54,2	54,7

## GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §24 (a) et (d) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c) ; ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13 ; §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) and (b) ; §35 ; §AR 30 ; §AR 33 (a) ; S4-5 §38 ; §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" ci-après.
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	ESRS S1 S1-17 §97, §103 (a), §AR 103	Prévention et gestion des cas de discrimination	Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.118) et 7.2 (p.476)

## Compléments sur la politique des droits humains

Le groupe s'est doté d'une **politique des droits humains** qui porte ses engagements en faveur de la protection, du respect et de la promotion des droits humains en tant qu'employeur, donneur d'ordre et fournisseur de service auprès de ses collaborateurs, **en France comme à l'étranger**.

Les droits humains sont définis et reconnus par plusieurs conventions et engagements internationaux, dont : la **Déclaration universelle des droits de l'homme** ; les **principes directeurs des Nations unies** relatifs aux entreprises et aux droits humains ; la déclaration et les **conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail** ; les principes du **Pacte mondial des Nations unies**.

Le groupe La Poste, dont La Poste SA, La Banque Postale, CNP Assurances et GeoPost, adhère au **Pacte mondial des Nations unies**. Ces normes constituent ainsi un **cadre de référence** pour le groupe.

Les droits humains sont **intégrés dans une politique dédiée, portée par le Comité exécutif, ainsi que les instances de direction du groupe et des filiales**. Cette politique participe à la mise en œuvre du devoir de vigilance<sup>(1)</sup>.

Le groupe La Poste **s'engage** à :

- prévenir toute forme d'atteinte aux **droits humains** et veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme ;
- proscrire toute forme de **violence** morale ou physique, et plus généralement toute forme de traitement inhumain, cruel ou dégradant ;
- proscrire toute forme de **travail forcé** ou obligatoire, de **travail des enfants** et de trafic d'êtres humains<sup>(2)</sup> ;
- proscrire toute forme de **discrimination**<sup>(3)</sup>, notamment en fonction du genre, de l'âge, de l'état de santé ou du handicap, de la grossesse, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, de l'origine sociale, de l'appartenance à une communauté, des convictions politiques, syndicales ou religieuses ;
- défendre la **liberté d'association** et le **droit de négociation collective** ;
- défendre le droit à une **rémunération décente** ;
- s'opposer à toute forme d'atteinte à la **vie privée** des personnes.

Le groupe La Poste respecte rigoureusement les **obligations** du règlement général sur la protection des données (RGPD). Il **s'interdit** de mettre en place **tout dispositif susceptible de porter atteinte à la vie privée** de ses personnels, prestataires ou sous-traitants.

Le groupe La Poste conduit ses activités dans **le respect de la législation du travail** des pays dans lesquels il est implanté. Si des dispositions locales sont susceptibles de limiter la protection des droits humains au sens des normes internationales, **le groupe La Poste recherche les meilleures réponses** pour se rapprocher au plus près de cette protection pour ses collaborateurs et ses sous-traitants.

(1) Les actions relatives au devoir de vigilance sont détaillées en annexe du Document d'enregistrement universel disponible sur [www.lapostegroupe.com](http://www.lapostegroupe.com).

(2) Au sens de l'OIT.

(3) Tel que mentionné à l'article 225-1 du Code pénal.

## GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.3.5 (p.491) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
407-1 Activités et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	ESRS S2	Mesures en faveur de la liberté syndicale, du dialogue social et de la négociation collective	Document d'enregistrement universel Section 7.2.4 (p.475)

### Compléments sur les organisations syndicales

Les relations étroites avec les organisations syndicales ont permis, en 2023, d'adresser lors des réunions bilatérales stratégiques au quadrimestre les sujets suivants : synthèse de la performance financière des principaux opérateurs postaux, tendances observées sur le marché postal, focus sur les mouvements stratégiques avec des précisions apportées sur la marche des affaires du groupe La Poste (domaine des colis et de la logistique, marché de la santé, marché de La Poste Mobile, nouveaux services, marché bancaire et de l'assurance,...), formations à la CSRD et la EU Taxonomie et plus généralement aux enjeux de la RSE.

## GRI 408 : Travail des enfants 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §22 ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; §18 ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	ESRS S1 §14 (g) ; S1-1 §22 ESRS S2 §11 (b) ; S2-1 §18	Mesures contre le travail des enfants	Document d'enregistrement universel Sections 4.4.1 (p.197) et 7.2.4 (p.476)

## GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S1 S1-1 §17 ; §20 (c) ; §22 ; S1-2 §27 ; S1-4 §38 ; §39 ; §AR 40 (a) ; S1-5 §44 ; §47 (b) et (c) ; ESRS S2 §11 (c) ; S2-1 §14 ; §17 (c) ; §18 ; S2-2 §22 ; S2-4 §32 ; §33 (a) et (b) ; §36 ; §AR 33 ; §AR 36 (a) ; S2-5 §39, §42 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491) ; Communication sur le Progrès. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail forcé ou obligatoire	ESRS S1 §14 (f) ; S1-1 §22 ESRS S2 §11 (b) ; S2-1 §18	Mesures contre le travail forcé	Document d'enregistrement universel Sections 4.4.1 (p.197) et 7.2.4 (p.476, 486)

## GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, zt §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) à (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491). Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX).
410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme	ESRS S3	Promotion de la sécurité et des droits de l'Homme	Document d'enregistrement universel Section 4.3.1 (p.184)

## GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, §15 et §16 (c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) to (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.5.2 (p.491) ; Voir Communication on Progress. Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	ESRS S3 S3-1 §16 (c), AR 12 ; S3-4 §30, §32 (b), §33 (b), §36	Respect des droits des peuples autochtones	Document d'enregistrement universel Section 4.4.1 (p. 197)

## GRI 413 : Communautés locales 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ERS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S3 §9 (b) ; S3-1 §12, et §16(c) ; S3-2 §21 ; S3-4 §32 (a) to (d), §33 (a) et (b), §35, 36 ; §AR 31, §AR 34 (a) ; S3-5 §39, §43	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491). Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX) et "Compléments sur la politique des droits humains" (p.XX).
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	ESRS S3 S3-2 §19 ; S3-3 §25 ; S3- 4 §AR 34 (c)	Contribution aux communautés locales	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24), Sections 4.4.3 (p. 184) et 4.4.4 (p. 186) ; Rapport du Comité de mission (p.14 à 21) ; Rapport d'activité intégré (p.14, 28-29, 54 à 67 et 72-73). Voir "Compléments sur les impacts économiques indirects significatifs" (p.XX) et "Compléments sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière" et "Compléments sur le respect des droits humains par les activités de Bancassureur".
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels réels ou potentiels sur les communautés locales	ESRS 2 SBM-3 48 (c) ; ESRS S3§9 (a) i et (b)	Impacts sur les communautés locales	Document d'enregistrement universel Rapport intégré (p.24), Sections 4.4.3 (p. 184), 4.4.4 (p. 186) et 4.4.5 (p.205) ; Rapport du Comité de mission (p.14 à 21) ; Rapport d'activité intégré (p.14, 28-29, 54 à 67 et 72-73).

### Compléments sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Livrets A détenus avec encours inférieur à 150 euros	La Banque Postale	%	50	50	49,3
Clients accompagnés par l'Appui (accompagnement budgétaire)	La Banque Postale	Nombre	33 303	30 121	33 595
Microcrédits personnels décaissés (dont microcrédit habitat)	La Banque Postale	Nombre	1 203	1 200	1 338

### Compléments sur le respect des droits humains par les activités de Bancassureur

La Banque Postale et ses filiales intègrent les enjeux relatifs aux droits humains **dans leurs politiques d'affaires**. La Banque Postale est signataire des **Principes pour une banque responsable**, des **Principes pour l'investissement responsable**, des **Principes pour une assurance responsable** et des **Principes de l'Équateur**.

En matière **d'investissement et de financement**, La Banque Postale s'est dotée d'une **Charte de financement et d'investissement responsables** et de **politiques d'exclusion exigeantes** couvrant certains pays, entreprises et organisations. Elles s'appliquent en cas de violation grave et répétée des principes du pacte mondial des Nations unies, des codes et conventions internationaux ou en cas de non-respect des libertés syndicales et des droits humains fondamentaux de leurs employés, sous-traitants et fournisseurs.

Dans ses **activités de gestion d'actifs**, La Banque Postale Asset Management promeut les droits humains et l'égalité femmes - hommes.

Dans sa stratégie **d'investissement responsable**, CNP Assurances réalise ses opérations, au sein de ses différentes classes d'actifs, dans le cadre des **Principes pour une assurance responsable** et des **Principes pour l'investissement responsable**<sup>(1)</sup>, dont elle est signataire.

Pour ses **fonds d'investissement socialement responsables (ISR)**, La Banque Postale<sup>(2)</sup> sélectionne des entreprises qui s'engagent en faveur des **droits humains** et de **l'égalité femmes-hommes**. Elle exclut tous les émetteurs soupçonnés de violation grave ou répétée des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Le **Fonds d'épargne solidaire LBPAM SRI Human Rights** exclut de ses investissements les entreprises impliquées dans des activités considérées comme nuisibles pour les droits humains et celles qui font face à **des controverses graves en matière de droits humains, de droits des travailleurs ou de corruption**.

(1) Ces principes visent à promouvoir la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions et les activités d'assurance et d'investissement (<https://www.unepfi.org> et <https://www.unpri.org>).

(2) Via sa filiale LBP Asset Management.

## GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-2 §12 and §15 (a)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1(p.100), 4.1.2 (p.162) et 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484). Voir "Compléments sur les sujets matériels relatifs aux travailleurs du groupe La Poste" (p.XX).
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	ESRS G1 G1-2 §15 (b)	Évaluation sociale des fournisseurs	Document d'enregistrement universel Sections 4.4.1 (p.196), 7.2.3 (p.484, 485) et 7.2.6 (p.492); Rapport Développement Durable de Geopost (p.28). Voir "Compléments sur la politique d'achat responsable" (p.XX) et "Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants"
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	ESRS 2 SBM-3 §48 (c) i and iv		Document d'enregistrement universel Sections 4.4.1 (p.196), 7.2.3 (p.484, 485) et 7.2.6 (p.492-493); Rapport d'activité intégré (p.62); Rapport Développement Durable de Geopost (p.28). Voir "Compléments sur la politique d'achat responsable" (p.XX) et "Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants"

### Compléments sur la promotion des Droits humains auprès des fournisseurs, prestataires et sous-traitants

Le **respect des droits humains** est une responsabilité que le groupe La Poste applique à ses **fournisseurs, prestataires et sous-traitants** avec lesquels il entretient une relation commerciale établie, et aux collaborateurs de ces entreprises. Il s'engage à ne pas exercer sur eux de pression pouvant les amener à déroger aux droits humains et aux libertés fondamentales. **Ces principes sont intégrés au dispositif de contractualisation.** La **Politique achats responsables** de La Poste traduit la volonté du groupe d'agir en donneur d'ordre responsable. Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de ses engagements, la **Charte des achats<sup>(1)</sup> responsables et éthiques** précise les **engagements réciproques en matière de droits humains** entre le groupe et ses fournisseurs. Ces engagements concernent toutes les étapes de la relation contractuelle et de la réalisation des prestations, en France comme à l'étranger. Le groupe et ses fournisseurs s'engagent ainsi à :

- **respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme**, du Pacte mondial des Nations unies et de ses principes directeurs, les principes directeurs de l'OCDE et les conventions fondamentales de l'OIT ;
- **respecter la législation** en matière de durée de travail, de rémunération, de formation, de droit syndical et de liberté d'association, de lutte contre le travail illégal ou dissimulé ;
- **respecter les droits des peuples** et des communautés autochtones et tribales ;
- **ne pratiquer aucune forme de discrimination** et promouvoir l'égalité de traitement professionnel ;
- s'assurer que les prestations ou les produits sont réalisés ou fabriqués dans des **conditions respectueuses des droits fondamentaux** des individus et des communautés, et sont sans danger pour les utilisateurs finaux ;
- **prendre des mesures adaptées, en concertation avec l'entreprise concernée**, en cas de signalement d'une situation contraire au respect des droits humains sur un site postal, à l'encontre d'un membre du personnel ou de celui d'une entreprise extérieure.

Les sociétés du groupe peuvent formuler **des Chartes des achats responsables adaptées aux spécificités de leur domaine d'activité ou des territoires dans lesquels elles opèrent**, qui précisent leurs exigences en matière de protection des droits humains. C'est le cas de **La Banque Postale**, et de **GeoPost** dont la charte est en cours d'intégration au dispositif contractuel de ses filiales.

Le groupe La Poste se donne la possibilité de **vérifier la bonne mise en œuvre de ces engagements** par des contrôles opérationnels ou des audits. En cas de manquement à ces principes, un **plan d'actions correctives** est défini et mis en œuvre conjointement avec le partenaire. En cas d'atteinte grave aux droits humains, **La Poste peut déclencher une rupture anticipée de la relation contractuelle.**

Le respect des droits humains est intégré par le groupe La Poste dans les éléments d'analyse et d'évaluation de ses **opérations de partenariat** et de **fusion-acquisition**.

(1) La Politique achats responsables et la Charte des achats responsables et éthiques du groupe La Poste sont disponibles sur <https://www.lapostegroupe.com>. Cette Charte comporte également d'autres engagements, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## GRI 415 : Politiques publiques 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS G1 G1-5 §27	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474) et 7.2.3 (p.475 à 484).
415-1 Contributions politiques	ESRS G1 G1-5 §29 (b)	Activités d'influence politique	Document d'enregistrement universel Section 4.5.2 (p.208-209). Voir "Compléments sur les engagements politiques" (p.XX).

## GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13, §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a) ; S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491)
416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	ESRS S4	Conformité et santé sécurité des consommateurs	-
416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	ESRS S4 S4-4 §35		Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.118) et 2.4 (p.121) ; voir "Compléments sur l'engagement des parties prenantes" (p.XX).

## GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13, §16 (c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31 ; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a) ; S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1 (p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491)
417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	ESRS S4	Conformité et étiquetage	Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.118) et 2.4 (p.121)
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	ESRS S4 S4-4 §35		Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.118) et 2.4 (p.121) ; "Compléments sur l'engagement des parties prenantes" (p.XX).
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	ESRS S4 S4-4 §35	Conformité et pratiques marketing	Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.118) et 2.4 (p.121) ; "Compléments sur l'engagement des parties prenantes" (p.XX).

## GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
3-3 Gestion des thèmes pertinents	ESRS S4 §10 (b) ; S4-1 §13 et §16(c) ; S4-2 §20 ; S4-4 §31, §32 (a) and (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a) ; S4-5 §38, §41 (b) et (c)	Gestion des impacts, risques et opportunités	Document d'enregistrement universel Sections 2.1(p.100), 4.1.2 (p.162), 7.2.2 (p.469 à 474), 7.2.3 (p.475 à 484) et 7.2.5 (p.491)
418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	ESRS S4 S4-3 §AR 23 ; S4-4 §35	Gestion des données clients	Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.119) et 2.4 (p.121)

### Compléments sur la cybersécurité

Indicateur	Périmètre	Unité	2021	2022	2023
Collaborateurs formés/sensibilisés à la cybersécurité	La Poste + LBP	Nombre	14 331	ND	13 134

Le groupe La Poste met en œuvre une approche globale de la cybersécurité qui a pour objet de garantir sa conformité aux règlements et aux lois. Le cadre de sa gouvernance cyber, validé par le Conseil d'Administration en 2018, a été construit autour des exigences de cybersécurité définies par la Norme ISO 27001 et 27002, complétée des exigences du référentiel du National Institute of Standards and Technologies (NIST) pour ses activités financières et assurantielles. Les exigences des directives NIS 2 et DORA sont en cours d'intégration dans la PSSI du Groupe.

La sécurisation des SI, des utilisateurs, des équipements et des filiales du Groupe sont pilotés dans le cadre du plan 4x100%.

L'organisation de cyberdéfense du Groupe est engagée dans un processus de transformation qui doit aboutir à la création d'un centre de cyberdéfense du Groupe dont le fonctionnement sera calé sur les standards du marché en vue d'en faire un MSSP interne. Cette cyberdéfense s'appuie également sur la Direction Services Télécoms, Réseau et Sécurité (DSTRS) qui opère la sécurité du réseau et des collaborateurs accédant en télétravail aux SI du Groupe.

Pour renforcer l'expertise des effectifs spécialisés (15 métiers de la cybersécurité représentés dans le groupe selon le référentiel SECNUMEDU de l'ANSSI), le Groupe développe un programme de formation interne « l'Ecole de la cybersécurité du Groupe ». L'IT et la cybersécurité sont intégrées dans les critères d'évaluation des collaborateurs.

La direction de la cybersécurité du groupe a poursuivi le développement des instances de coordination et de gouvernance. Ainsi, les comités suivants s'assurent du déploiement de la politique de sécurité des systèmes d'information du groupe La Poste :

- le Comité Cyber Groupe (CCG) : Comité de gouvernance du groupe ; instance de décision ayant pour but l'animation, le pilotage de la cybersécurité du Groupe (suivi des projets et sujets cyber majeurs, de la feuille de route cyber et proposition d'arbitrages).
- le Comité de coordination opérationnelle cyber (CCOC) : instance d'information et d'instruction ayant pour but de partager sur l'analyse de la menace, les incidents marquants et l'actualité opérationnelle et proposer des échanges techniques.
- le Comité des RSSI Groupe (CRSSI) : instance d'information et d'instruction ayant pour but d'animer la communauté des RSSI, partager les informations, les publications et les recommandations en provenance de la Direction Cyber Groupe ; de piloter des projets transverses de gouvernance cyber.
- plusieurs Comités opérationnels et techniques complètent ce dispositif.

La Politique de sécurité des systèmes d'information du groupe La Poste (PSSIG), approuvée en décembre 2019, est déployée au sein du groupe. Ce document, construit sur la norme ISO/IEC 27001 et 27002, est complété de 15 directives stratégiques et l'ensemble constitue le cadre de la sécurité du groupe. Elle s'appuie sur un dispositif d'analyse des risques EBIOS 2010. En 2024, une PSSI v2 est en cours de validation et sera déployée en 2024.

La sécurisation des systèmes d'information (SI), des utilisateurs, des équipements et des filiales du groupe est pilotée par la Direction Cyber Groupe (DCG), dans le cadre du plan stratégique « 4x100% » (2022-2025). La DCG construit et suit les indicateurs d'avancement pour chacun des quatre programmes de ce plan :

- supervision de 100 % des SI critiques : tous les systèmes d'information critiques, au sens de l'indicateur de Risk Appetite de la CDC, doivent être supervisés ;
- enrôlement de 100 % des filiales dans un dispositif de cybersécurité de telle sorte que leurs SI exposés sur internet, leurs SI internes et leur messagerie soient protégés ;
- protéger 100 % des équipements connectés : tous les équipements employés pour se connecter au SI du groupe ou de ses filiales doivent bénéficier de solutions de sécurité garantissant leur protection, y compris lors de phases de travail à distance ;
- sensibilisation de 100% collaborateurs : tous les collaborateurs du groupe et de ses filiales doivent faire l'objet d'une sensibilisation annuelle aux risques et aux menaces cyber.

Au sein du groupe La Poste, près de 140 personnes sont employées dans les trois security operation centers (SOC) mis en place au niveau du Groupe, de ses filiales Docaposte et de La Banque Postale. Ces structures, qui fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, assurent la sécurité de l'information pour les trois entités. Elles sont dotées de security information event management (SIEM), qui leur permet de gérer les événements des systèmes d'information. Le SOC du groupe est en cours de qualification de prestataire de détection d'incidents de sécurité (PDIS) auprès de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Tous les SOC sont coordonnés par la direction des opérations de la direction de la cybersécurité du groupe. L'organisation de cyberdéfense du groupe est actuellement engagée dans un processus de transformation, qui doit aboutir à la création d'un centre de cyberdéfense du groupe, dont le fonctionnement sera calé sur les standards du marché.

Chaque année, deux plans annuels d'audit interne des SOC et SIEM sont déployés sur le périmètre du groupe et de La Banque Postale. 350 audits ont été réalisés en 2022 dont 248 sur des filiales. Ces plans sont validés par le Président-Directeur Général du groupe et par le Président du Directoire de La Banque Postale. Les tests de pénétration sont réalisés en interne par le SOC du groupe ou par la direction de l'audit informatique du groupe. En complément de ces tests, l'Inspection générale de La Banque Postale commande des tests de pénétration internes ou externes et tout le groupe fait appel à « Yeswehack » pour mener des campagnes de bug bounty (1). En moyenne, 90 % des sites et applications font l'objet de tests tous les ans.

Enfin, le groupe La Poste mène chaque année plusieurs campagnes de lutte antiphishing et des campagnes d'information en cas d'alertes de sécurité, y compris lorsque ses prestataires ou fournisseurs sont impactés. Les populations manipulant des informations sensibles font l'objet d'une sensibilisation annuelle, et le groupe développe un programme de formation interne, "l'École de la cybersécurité du groupe", pour orienter et former certains de ses collaborateurs vers les métiers de la cyber.

Tous les collaborateurs ont accès à un outil de déclaration des incidents dont ceux liés à la cybersécurité. En 2023, 39 incidents cyber ont été remontés à la DCG du Groupe. Parmi ceux-ci : 10 incidents ont été déclarés "marquants" (au sens de la nomenclature CDC) et 29 incidents ont été déclarés "courants". Parmi ces 39 incidents : 16 ont directement impacté le Groupe ou une Branche du Groupe (BLP, BSCC, BGPN ou Geopost) ; 18 ont impacté une filiale et 5 ont impacté un prestataire du Groupe, d'une Branche ou d'une filiale et a nécessité une implication de la Direction cyber Groupe pour résoudre l'incident.

Soit Ransomware : 2 incidents sont liés à des attaques par ransomware, 6 attaques par DoS/DDoS, 6 campagnes de Phishing réussies, 8 vols et fuites de données, 5 attaques menées à des fins de fraude, 8 tentatives d'usurpation d'identité à des fins de fraude (typiquement Fraude au président) et 4 intrusions dans le SI.

Concernant les impacts : Interruption de service : 6 ; Impact juridique/ non-conformité : 8 et Image/Réputation/Satisfaction client : 25.

Concernant les 10 incidents marquants : 7 ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et 3 incidents ont consisté en une intrusion dans les systèmes d'information du Groupe ou de ses filiales afin de perpétrer des fraudes. Aucun de ces incidents n'a eu d'incidence sur la disponibilité des services informatiques du groupe. Ces incidents ont fait l'objet d'une gestion de crise, d'un retour d'expérience et de plans d'actions sont en cours, pilotés par la direction de la cybersécurité du Groupe.

## GRI 419 : Conformité socio-économique 2016

Norme GRI	Équivalence CSRD - ESRS	Informations de reporting	Référence au Document d'enregistrement universel et compléments
419-1 Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			Document d'enregistrement universel Section 2.3.2 (p.118) et 2.4 (p.121) ; "Compléments sur l'engagement des parties prenantes" (p.XX).



Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

La Poste - Société anonyme au capital de 5 857 785 892 euros - 356 000 000 RCS PARIS  
Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS

**DIRECTION DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL**  
9 rue du Colonel Pierre Avia - 75757 PARIS CEDEX 15  
Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00  
[www.lapostegroupe.com](http://www.lapostegroupe.com)



**LA POSTE**  
GROUPE